



REPUBLIQUE DU BURUNDI
Commission Electorale Nationale Indépendante



RAPPORT GENERAL SUR LE PROCESSUS ELECTORAL DE 2010



Bujumbura, Décembre 2010

Table des matières

TABLE DES MATIERES	1
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	6
INTRODUCTION	9
CHAPITRE I : CONTEXTE GENERAL ET ENJEUX DU PROCESSUS.....	11
CHAPITRE II : CADRE LEGAL DU PROCESSUS ELECTORAL DE 2010.....	14
II.1. INSTRUMENTS JURIDIQUES	14
II.1.1. <i>La Constitution de la République du Burundi.....</i>	15
II.1.2. <i>Le Code électoral.....</i>	16
II.1.3. <i>La loi communale.....</i>	18
II.1.4. <i>La loi sur les partis politiques.....</i>	18
II.1.5. <i>Le Décret portant organisation et fonctionnement de la CENI.....</i>	18
II.1.6. <i>Les autres décrets intéressant le processus électoral</i>	19
II.1.7. <i>Les arrêtés de la CENI.....</i>	20
II.1.8. <i>Le Règlement d'Ordre Intérieur de la CENI</i>	20
II.1.9. <i>Les Arrêts de la Cour Constitutionnelle</i>	20
II.2. LE CONTENTIEUX ELECTORAL	21
CHAPITRE III : PLANIFICATION ET MOBILISATION DES RESSOURCES	23
III.1. RESSOURCES HUMAINES	23
III.1.1. <i>Recrutement des cadres et agents de la CENI.....</i>	23
III.1.2. <i>Nomination des membres des Commissions Electorales</i> <i>Provinciales Indépendantes (CEPI).....</i>	24
III.1.3. <i>Nomination des membres des Commissions Electorales</i> <i>Communales Indépendantes (CECI).....</i>	25
III.1.4. <i>Recrutement du personnel temporaire</i>	26
II.2. RESSOURCES MATERIELLES	27
III.3. RESSOURCES FINANCIERES	29
III.3.1. <i>Planification budgétaire</i>	29
III.3.2. <i>Mobilisation des fonds</i>	29
III.3.3. <i>Exécution du budget.....</i>	31
CHAPITRE IV : LOGISTIQUE ELECTORALE	35
IV.1. PLANIFICATION DE LA LOGISTIQUE ELECTORALE	35
IV.2. ACQUISITION DU MATERIEL ELECTORAL	36
IV.3. VERIFICATION ET ENTREPOSAGE DU MATERIEL ELECTORAL	38

IV.4. DEPLOIEMENT DU MATERIEL ELECTORAL ET STOCKAGE DANS LES CECI.....	39
IV.4.1. Déploiement du matériel électoral vers les CECI.....	39
IV.4.2. Composition des kits et acheminement du matériel électoral dans les bureaux de vote	39
IV.4.3. Gestion du matériel électoral au niveau des CECI.....	39
IV.4.4. Retour du matériel électoral à la CENI.....	40
CHAPITRE V : OPERATIONS ELECTORALES	42
V.1. CONSTITUTION DU FICHIER ELECTORAL	42
V.1.1. Elaboration du répertoire national des centres et bureaux d'inscription.....	42
V.1.2. Opérations d'enrôlement des électeurs.....	43
V.1.3. Traitement des données de l'enrôlement des électeurs	46
V.1.4. Impression des listes électorales et personnalisation des cartes d'électeurs.....	49
CHAPITRE VI: EDUCATION CIVIQUE ET ELECTORALE.....	50
VI.1. LANCEMENT DE LA CAMPAGNE D'EDUCATION CIVIQUE ET ELECTORALE.....	50
VI.2. PUBLIC CIBLE.....	51
VI.3. ROLE DES PARTENAIRES ELECTORAUX DANS LE PROGRAMME D'EDUCATION CIVIQUE ET ELECTORALE	51
VI.4. MODULES DE SENSIBILISATION	52
VI.5. ATELIERS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION	53
VI.6. SUPPORTS DE FORMATION	54
VI.7. INFORMATIONS DES PARTENAIRES	54
VI.7.1. Principaux canaux de communication	55
VI.7.2. Rôle de la synergie des médias.....	56
CHAPITRE VII : ORGANISATION DES SCRUTINS.....	57
VII.1. ELECTION DES CONSEILS COMMUNAUX.....	57
VII.1.1. Dépôt et analyse des candidatures.....	57
VII.1.2. Déroulement de la campagne électorale.....	59
VII.1.3. Déroulement du scrutin	59
VII.1.4. Proclamation et gestion des résultats	60
VII.2. ELECTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE	72
VII.2.1. Dépôt et analyse des candidatures.....	72
VII.2.2. Déroulement de la campagne électorale.....	72
VII.2.3. Déroulement du scrutin	72
VII.2.4. Proclamation et gestion des résultats	72
VII.3. ELECTION DES DEPUTES.....	73
VII.3.1. Dépôt et analyse des candidatures.....	74
VII.3.2. Déroulement de la campagne électorale.....	75
VII.3.3. Déroulement du scrutin	75
VII.3.4. Proclamation et gestion des résultats	75
VII.4. ELECTION DES SENATEURS.....	77
VII.4.1. Dépôt et analyse des candidatures.....	77

VII.4.2. Déroulement de la campagne électorale.....	78
VII.4.3. Déroulement du scrutin	78
VII.4.4. Proclamation et gestion des résultats	78
VII.5. ELECTION DES CONSEILS DE COLLINES OU DE QUARTIERS ET DES CHEFS DE COLLINES OU DE QUARTIERS	80
VII.5.1. Dépôt et analyse des candidatures.....	80
VII.5.2. Déroulement de la campagne électorale.....	80
VII.5.3. Déroulement du scrutin	80
VII.5.4. Proclamation et gestion des résultats	81
CHAPITRE VIII : RELATIONS DE LA CENI AVEC SES PARTENAIRES	82
VIII.1. LES PARTENAIRES NATIONAUX.....	82
VIII.1.1. La population burundaise.....	82
VIII.1.2. Le Gouvernement du Burundi.....	82
VIII.1.3. Administration publique et territoriale.....	83
VIII.1.4. Les partis politiques.....	83
VIII.1.5. Les organisations de la société civile	84
VIII.1.6. Les confessions religieuses.....	84
VIII.1.7. Les médias.....	85
VIII.1.8. Les forces de l'ordre et de sécurité.....	85
VIII.2. LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX.....	86
VIII.2.1. Rôle de la Communauté internationale.....	86
VIII.2.2. Mécanismes de coordination et de mobilisation des ressources.....	86
CHAPITRE IX : OBSERVATION ELECTORALE.....	87
IX.1. ACCREDITATION.....	87
IX.2. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DES MISSIONS D'OBSERVATION ELECTORALE	87
CHAPITRE X : LECONS APPRISES, REFORMES PROPOSEES ET STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE.....	89
X.1. LECONS APPRISES.....	89
X.1.1. Le cadre légal.....	89
X.1.2. La logistique électorale	90
X.1.3. Les opérations électorales.....	90
X.1.4. Le contentieux électoral	91
X.1.5. La mobilisation et l'utilisation des ressources financières.....	91
X.1.6. Les ressources humaines.....	91
X.1.7. L'éducation civique et électorale	92
X.1.8. La communication	92
X.1.9. L'observation électorale.....	92
X.1.10. La gestion des résultats :.....	92
X.1.11. Les relations avec les partenaires.....	93
X.2. REFORMES PROPOSEES	93
X.2.1. Au Gouvernement.....	93

X.2.2. Au Parlement	94
X.2.3. Aux partis politiques	94
X.2.4. A la société civile	95
X.2.5. Aux médias	95
X.2.6. Aux observateurs	95
X.3. STRATEGIES	95
CONCLUSION GENERALE	96
LISTE DES ANNEXES	98
ANNEXE 1: LISTE DES ARRETES DE LA CENI	99
ANNEXE 2 : ORGANIGRAMME DE LA CENI	102
ANNEXE 3 : EQUIPEMENTS DE LA CENI ET LEUR PROVENANCE	103
ANNEXE 4: REPERTOIRE NATIONAL DES CENTRES ET BUREAUX DE VOTE	106
ANNEXE 5 : PERIODICITE DES SESSIONS DE SENSIBILISATION, DE FORMATION ET D'EVALUATION	110
ANNEXE 6: MESSAGES EN KIRUNDI DU CALENDRIER CENI DE L'AN 2010	112
ANNEXE 7: LISTE DES ADMINISTRATEURS ELUS	113
ANNEXE 8: LISTE DES DEPUTES ELUS ET COOPTES	117
ANNEXE 9:LISTE DES SENATEURS ELUS ET COOPTES	123

Liste des tableaux

Tableau n°1: Personnel temporaire recruté par la CENI

Tableau n°2: Détail du matériel roulant loué

Tableau n°3 : Etat des contributions des partenaires au développement jusqu'au 03 septembre 2010

Tableau n°4 : Etat des contributions à travers le basket fund

Tableau n°5: Etat des contributions hors basket fund

Tableau n°6 : Stock du matériel électoral restant en 2005

Tableau n°7: Matériel commandé et différents fournisseurs

Tableau n°8 : Inventaire du matériel électoral restant en 2010

Tableau n°9 : Nombre d'électeurs inscrits au rôle par province/étranger

Tableau n°10 : Liste des partis politiques/candidats indépendants ayant pris part au scrutin communal et nombre de communes dans lesquelles ils se sont présentés

Tableau n°11 : Répartition des sièges des Conseillers communaux par parti politique/indépendant, par province et par commune

Tableau n°12: Classement des partis politiques/Indépendants suivants les sièges obtenus dans les conseils communaux au niveau national

Tableau n°13 : Répartition des sièges des Députés par province

Tableau n°14 : Liste des partis politiques et indépendants par province couverte

Tableau n°15 : Répartition des sièges des Députés par parti et par province

Tableau n°16 : Répartition des sièges des Sénateurs par parti et par province

Tableau n°17 : Résultats des élections collinaires

Tableau n°18: Participation de la femme dans les institutions

Liste des sigles et abréviations

ADC–IKIBIRI : Alliance Démocratique pour le Changement - IKIBIRI

AMISOM : African Mission for Somalia

BINUB : Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi

BV : Bureau de vote

CECI : Commission Electorale Communale Indépendante

CEJP : Commission Episcopale Justice et Paix

CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante

CEPI : Commission Electorale Provinciale Indépendante

CISNU : Centre Intégré des Nations Unies

CNC : Conseil National de la Communication

CNI : Carte Nationale d'Identité

COSOME : Coalition de la Société Civile pour le Monitoring Electoral

CTD : Centre de Traitement des Données

DFID : Departement For International Development

EISA : Electoral Institute of South Africa

ENA : Ecole Nationale d'Administration

IFES : International Foundation for Electoral Systems

NAM : Needs Assessment Mission

OLUCOME : Organisation de Lutte contre la Corruption et les Malversations

ONGs : Organisations non gouvernementales

OPJ : Officier de la Police Judiciaire

OSCs : Organisations de la société civile

PACAM : Plan d'Action Commun aux Médias

PACE : Projet d'Appui au Cycle Electoral

PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODOC	: Document de Project d'appui au cycle électoral de 2010
RFA	: République Fédérale d'Allemagne
UE	: Union européenne
USAID	: United States of America International Aid
USD	: United States Dollar
VNU	: Volontaires des Nations Unies

Les membres de la CENI



De gauche à droite : Monsieur Prosper NTAHORWAMIYE, Commissaire chargé de l'Education civique et de la Communication ; Madame Marguerite BUKURU, Vice-Président ; Monsieur Pierre Claver NDAYICARIYE, Président ; Madame Adélaïde NDAYIRORE, Commissaire chargé des Finances et de l'Administration et Monsieur Julius BUCUMI, Commissaire chargé des Opérations électorales, Logistiques et Affaires juridiques.

INTRODUCTION

Le présent Rapport général retrace les grandes phases du processus électoral de 2010 depuis la mise en place de la CENI, de son staff et de ses démembrements.

Il présente les différentes activités liées au cycle électoral :

- La planification et l'évaluation des besoins ;
- La mobilisation des ressources financières et matérielles ;
- L'acquisition du matériel électoral ;
- L'organisation des scrutins ;
- L'évaluation des élections.

A l'agenda électoral de 2010, cinq scrutins étaient prévus en l'espace de cinq mois.

Après ce marathon électoral qui, de l'avis de nombreux partenaires tant nationaux qu'internationaux, fut un véritable succès, il est du devoir de la CENI de présenter un rapport sur le processus électoral avec un double objectif.

D'abord, restituer au Peuple burundais et aux plus Hautes Institutions du pays, toutes les activités en rapport avec le processus électoral.

Ensuite, évaluer le processus en vue d'en tirer les leçons pour l'amélioration de l'organisation des scrutins à venir.

Le rapport comporte dix chapitres :

- Le premier chapitre analyse le contexte général dans lequel se situe ce processus électoral. Il analyse à la fois l'environnement politique et la genèse de l'actuelle CENI ainsi que ses missions.
- Le deuxième chapitre est relatif au cadre légal de ces élections, la Constitution, le Code électoral et tous les autres actes législatifs et réglementaires qui les complètent.
- Le troisième chapitre relate les ressources de la CENI, ressources humaines, ressources matérielles et ressources financières.
- Le quatrième chapitre traite de la logistique électorale, en partant de la planification du matériel électoral, de son identification en passant par la passation des marchés, l'acquisition du matériel, son déploiement vers les bureaux de vote, et le retour du matériel restant après le dernier scrutin.

- Le cinquième chapitre aborde les opérations électorales. Il traite successivement de l'enrôlement des électeurs, du traitement des données, de l'affectation des électeurs dans les centres et bureaux, l'impression des listes et cartes d'électeurs et de leur distribution.
- Le sixième chapitre traite de l'éducation civique et électorale ainsi que de la communication de la CENI avec ses partenaires.
- Le septième chapitre relate le déroulement des scrutins tels qu'ils se sont succédé. Il indique les partis ou candidats indépendants ayant pris part à chaque scrutin et dégage les résultats obtenus ainsi que le taux de participation à chaque consultation électorale.
- Le huitième chapitre aborde les relations de la CENI avec ses partenaires nationaux et internationaux.
- Le neuvième chapitre est consacré à l'observation du processus électoral, par les observateurs aussi bien nationaux qu'internationaux.
- Le dixième chapitre retrace les leçons apprises au cours de ce processus, propose des réformes et des stratégies de mise en œuvre.

Le rapport comporte enfin des annexes.

CHAPITRE I : CONTEXTE GENERAL ET ENJEUX DU PROCESSUS

Le processus électoral de 2010 au Burundi vient de s'opérer dans un contexte de consolidation de la paix après celui de 2005 tenu alors que le dernier mouvement rebelle n'avait pas encore déposé les armes.

L'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation signé le 20 août 2000, a permis aux protagonistes de convenir sur les conditions d'arrêt de la guerre et le partage du pouvoir. Cet Accord a conduit à l'élaboration de la Constitution de la République du Burundi votée par référendum populaire le 28 février 2005.

Le système électoral de « représentation proportionnelle basée sur des listes bloquées » appliqué au Burundi est défini dans cette Constitution, dans le souci d'assurer les équilibres ethnique et de genre.

Les dernières élections générales, en rapport avec les Conseils communaux, l'Assemblée Nationale, le Sénat, le Président de la République et les Conseils de collines et de quartiers, avaient été organisées en 2005 par une Commission Electorale Nationale Indépendante temporaire. Les mandats de ces Institutions étaient de cinq ans et terminaient tous dans la même année, en 2010.

Le Décret n°100/22 du 20 février 2009 décrit l'organisation et le fonctionnement d'une nouvelle Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), permanente, chargée d'organiser les élections au niveau national, au niveau des communes et à celui des collines ou de quartiers.

La CENI est composée, au niveau national, de cinq membres à savoir le Président, le Vice-Président et trois Commissaires. Elle est appuyée par un Secrétariat exécutif et des services techniques, ainsi que de structures décentralisées au niveau provincial (129 membres des Commissions Electorales Provinciales Indépendantes) et au niveau communal (645 membres des Commissions Electorales Communales Indépendantes).

La nomination des membres de la CENI s'est concrétisée par le décret n°100/38 du 13 mars 2009, à l'issue de larges consultations entre les partenaires politiques et les plus hautes Institutions de la République, après approbation du Parlement burundais.

Les cinq Commissaires ont prêté serment le 08 avril 2009 devant le Président de la République et le Parlement. C'est à partir de ce moment qu'ils sont entrés solennellement en fonction pour un mandat de trois ans renouvelable.



Prestation de serment du Président de la CENI

Investie de ce capital de confiance, c'est avec sérénité que la CENI permanente a affronté le premier défi de l'organisation marathon d'une série de cinq scrutins en cinq mois, en toute transparence et dans un environnement apaisé.

Le cadre légal a toutefois tardé à être mis en place. Les amendements aux textes électoraux ont connu de longues discussions dans certaines de ses dispositions qui ont abouti à une loi électorale complexe et d'application difficile.

Le Code électoral fut promulgué le 18 septembre 2009 à la même date que la signature du document de Projet d'Appui au Cycle Electoral du Burundi (PACE), à base duquel une structure de coordination des partenaires au développement fut mise sur pied pour la mobilisation des fonds destinés à appuyer les élections de 2010.

Le processus électoral de 2010 présentait des enjeux démocratiques très importants pour le pays. Après ce qu'on peut qualifier de «vote pour le changement» en 1993, de «vote pour la paix » en 2005, le vote de 2010 était perçu par certains acteurs politiques comme un vote de renforcement des acquis démocratiques et d'une paix encore fragile et pour d'autres, l'occasion d'une alternance démocratique.

Ces élections sont intervenues dans une période post transition où le Président de la République allait être élu au suffrage universel direct, au cours d'un scrutin uninominal à deux tours, alors qu'en 2005 il avait été élu au suffrage indirect par le Parlement réuni en Congrès.

Elles sont également intervenues dans un contexte post conflit, une période de consolidation de la paix, où l'on a assisté à une augmentation de la population électorale du fait du retour massif des réfugiés et de l'intégration dans les institutions du dernier mouvement armé le PALIPEHUTU FNL, qui s'est par la suite transformé en un parti politique, les Forces Nationales de Libération (FNL).

En outre, les résultats du recensement général de la population organisé, en 2008 faisaient état d'une augmentation sensible du nombre de la population en général, et de celui des jeunes en âge de voter en particulier.

Le processus électoral de 2010 comportait ainsi en lui-même à la fois des atouts et des risques liés aux enjeux du moment. En effet, il n'était pas à écarter que les mécontents de tous bords puissent tenter de troubler le processus électoral en créant des poches d'insécurité dans la phase pré-électorale et le jour du scrutin.

L'intolérance de certains militants des partis politiques, traduite par des propos injurieux, diffamatoires et violents, des attaques personnelles avant et au cours de la campagne électorale et des actes d'intimidation se sont observés dans certaines localités du pays. Ces agissements ont irrité les leaders des partis politiques concurrents et ont semé la peur au sein de la population.

C'est grâce au comportement des forces de défense et de sécurité qui avaient bénéficié d'une formation appropriée, et qui avaient mis au point un plan opérationnel de sécurisation des élections qui a fait ses preuves, que la situation a pu être maîtrisée.

La gestion ou l'acceptation des résultats des élections fut un autre défi dans un pays où la culture démocratique n'est pas encore encrée dans les mentalités. Les espoirs déçus ont conduit à des actes de violence et au boycott de la suite du processus par les partis politiques contestataires des résultats des élections communales.

Les scrutins présidentiel et législatif se sont ainsi poursuivis en l'absence de ces partis politiques qui se sont retirés volontairement du processus.

CHAPITRE II : CADRE LEGAL DU PROCESSUS ELECTORAL DE 2010

Le cadre légal du processus électoral du Burundi est composé principalement de la Constitution, du Code électoral, de la loi communale et de la loi sur les partis politiques.

II.1. Instruments juridiques

Le cadre légal du processus électoral de 2010 repose sur les instruments suivants :

- Loi n° 1/010 du 18 mars 2005 portant promulgation de la Constitution de la République du Burundi ;
- Loi n°1/018 du 19 décembre 2002 portant organisation et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle ainsi que la procédure applicable devant elle ;
- Loi n° 1/006 du 26 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politiques ;
- Loi n° 1 /22 du 18 septembre 2009 portant révision de la Loi n° 1 /15 du 20 avril 2005 portant Code électoral ;
- Loi n° 1/02 du 25 janvier 2010 portant révision de la Loi n° 1/016 du 20 avril 2005 portant organisation de l'Administration communale ;
- Décret n°100/91 du 31 décembre 1991 portant réglementation des manifestations sur la voie publique et réunions publiques ;
- Décret n°100/22 du 20 février 2009 portant organisation et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;
- Décret n°100/38 du 13 mars 2009 portant nomination des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;
- Décrets de convocation des électeurs ;
- Décrets réglementant les campagnes électorales précédant les différents scrutins ;
- Règlement d'ordre intérieur de la CENI adopté le 10 avril 2009 ;
- Arrêtés de la CENI (39 dont la liste en annexe 1) ;
- Décisions des CEPI proclamant les résultats définitifs des Conseils communaux et des Conseils de collines ou de quartiers ou des chefs de collines ou de quartiers ;
- Autres décisions des CEPI ;
- Arrêts de la Cour Constitutionnelle constatant la régularité et proclamant les résultats définitifs de l'élection du Président de la République, des élections des Députés et des élections des Sénateurs.

II.1.1. La Constitution de la République du Burundi

La Constitution de la République du Burundi est une émanation de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation signé le 20 août 2000 par les protagonistes politiques burundais. Le Titre IV relatif aux élections est tiré de l'article 20 de cet Accord dans son protocole II.

Avant le lancement du processus électoral de 2010, il y a eu un débat au sein des acteurs politiques burundais, sur l'opportunité ou non de procéder à la révision de la Constitution.

Le consensus qui s'est finalement dégagé a écarté cette possibilité, étant donné la difficulté de prévoir quand, les discussions une fois lancées, pourraient prendre fin et le risque d'ébranler les grands équilibres constitutionnels utiles à la stabilité et à la cohésion nationale.

Force est pourtant de constater que la Constitution renferme des dispositions qui étaient valables pour les élections de 2005, et qui ne l'étaient plus pour les élections de 2010.

C'est le cas des articles 301 à 303 du Titre XV intitulé « Des dispositions particulières à la première période post-transition ».

Il existe d'autres dispositions de la Constitution qui auraient pu être modifiées pour permettre une application plus aisée. C'est le cas de l'article 264 qui attribue le pouvoir d'administration de la commune à la fois à l'Administrateur communal et au Conseil communal.

Sans modifier la Constitution, il n'était pas possible pour la loi sur l'Administration communale d'y changer quoi que ce soit. Le risque de conflits de pouvoirs entre les deux organes communaux qui était l'un des leitmotivs justifiant la révision de la Loi communale reste entier, tant que cette disposition n'aura pas été modifiée au niveau de la Constitution.

Dans le même ordre d'idées, les imprécisions et les contradictions contenues dans l'alinéa premier de l'article 266 en rapport avec la cooptation au sein des Conseils communaux ont été transcrits intégralement dans l'article 181 du Code électoral, le rendant du coup très difficilement applicable.

Enfin, l'évaluation par l'Assemblée Nationale et le Sénat préconisée par l'alinéa 2 du même article 266 pour que l'Administrateur communal soit élu au suffrage universel n'a jamais eu lieu. C'est la raison pour laquelle l'Administrateur communal en 2010 a encore été élu par le Conseil communal.

II.1.2. Le Code électoral

La proposition de procéder à la révision du Code électoral afin d'améliorer son efficacité et sa cohérence figurait déjà dans les recommandations du rapport des élections de 2005.

Depuis lors, plusieurs études avaient été initiées notamment par International Foundation for Electoral Systems (IFES) et la Coalition de la Société Civile pour le Monitoring Electoral (COSOME). Le Ministère de l'Intérieur a lui aussi commandité une étude effectuée par des experts internationaux de très haut niveau.

Le Code électoral de 2009 a malheureusement été promulgué assez tardivement, et sans avoir complètement élagué les lacunes, imperfections, imprécisions et incohérences qui avaient caractérisé celui de 2005, et dénoncées par les différentes études citées ci-dessus.

Il y a eu même de nouvelles dispositions qui sont venues compliquer un peu plus la situation.

L'énumération ci-après donne des exemples d'articles dans bien des cas difficilement applicables:

- la radiation des électeurs et les nouvelles inscriptions alors que les élections sont très rapprochées (Art. 17 et 22) ;
- l'obligation de délivrer une copie de la liste électorale à chaque responsable de parti politique (Art. 21) ;
- l'obligation de cacheter et de parapher toutes les enveloppes, y compris les enveloppes noires (Art.37) ;
- la présence des mandataires des candidats aux élections qui n'est pas obligatoire (Art.41) ;
- la compétence d'Officier de Police Judiciaire (OPJ) qui n'est attribuée qu'au seul Président du bureau de vote (Art.44) ;
- la prise en charge des mandataires des partis politiques et des candidats indépendants par la CENI alors que cette dépense n'est pas prévue au budget (Art.43) ;
- la complication des opérations de vote par la présence de deux urnes, deux enveloppes et de bulletins multiples (Art. 55) ;
- l'organisation d'un nouveau scrutin endéans 5 jours en cas d'annulation d'un scrutin (Art.65) ;
- l'impossibilité de délivrer une copie des procès-verbaux de dépouillement à tous les mandataires des partis politiques et des candidats indépendants présents dans le bureau de vote (Art.71) ;
- les contradictions et incohérences contenues dans les articles 77, 78, 86 et 88 quant au délai imparti pour la transmission des résultats par la CENI, quant à la saisine de la Cour constitutionnelle, ainsi qu'à la prise de décision et à la proclamation des résultats définitifs ;

- la gestion d'une candidature unique en cas d'élection du Président de la République ;
- la non adéquation du contenu de l'article 108 du Code électoral par rapport à l'impératif d'un minimum de 30% exigé dans le cas de la représentativité des femmes ;
- l'imprécision en rapport avec ce qui doit être fait quand la liste des candidats députés s'épuise avant l'expiration du mandat ;
- la campagne électorale pour l'élection des Conseils de colline ou de quartier qui demande beaucoup de moyens financiers, matériels et humains (Art.172) ;
- l'imprécision en ce qui concerne le remplacement des conseillers de colline ou de quartier pour le cas des listes qui ne comportent que cinq candidats et ce qui doit être fait pour les listes qui comportent moins de cinq candidats (Art.178) ;
- la difficulté à concilier les incohérences contenues dans l'article 181 du Code électoral dans la mesure où le nombre de conseillers communaux est limité à quinze, le nombre de personnes susceptibles d'être cooptées à 3 et le minimum de femmes composant le Conseil communal à 5 tout en veillant à ne pas dépasser 50% des non résidents ;
- le caractère lacunaire du Code électoral relatif aux documents exigés pour être candidat membre du Conseil communal ou Conseil de colline ou de quartier ;
- l'imprécision sur le niveau d'études des candidats membres des différentes institutions hormis celui de l'Administrateur, le Président et le Vice-Président du Conseil communal ;
- l'imprécision sur le nombre de personnes composant le bureau d'inscription pour le vote à l'étranger (Art.209) ;
- l'article 238 qui entretient une confusion en ce qui concerne les sources du budget pour l'organisation des scrutins.

Ce sont là quelques exemples qui justifient que le Code électoral soit revu en profondeur et suffisamment à temps, pour éviter de le faire dans la précipitation, à la veille des prochaines échéances électorales.

II.1.3. La loi communale

La loi communale n'a pas pu départager les compétences entre l'Administrateur communal et le Conseil communal.

Il faut rappeler que cette situation a été à l'origine de nombreux conflits entre les deux organes, et conduit au limogeage de près de la moitié des Administrateurs communaux en poste depuis 2005.

Cette loi a réduit le nombre des Conseillers communaux, les faisant passer de 25 à 15, ce qui a été salué comme une bonne innovation. Elle a également clarifié un certain nombre de dispositions relatives aux finances communales et confirmé la volonté du Gouvernement de faire de la commune la base du développement décentralisé.

II.1.4. La loi sur les partis politiques

L'agrément et la gestion des partis politiques sont confiés au Ministère de l'Intérieur. Cependant, il sied de signaler que la CENI participe à la gestion des partis politiques pendant la période électorale surtout en ce qui concerne la campagne électorale.

La mise en œuvre de l'article 20 de la loi sur les partis politiques en rapport avec le financement des campagnes électorales par l'Etat pose encore problèmes.

II.1.5. Le Décret portant organisation et fonctionnement de la CENI

Ce Décret met en place la CENI et détermine ses missions qui se résument en la préparation et l'organisation des élections régulières et *transparentes*.

Il précise en outre que l'actuelle CENI est permanente, ce qui n'était pas le cas de la CENI de 2005.

Il a surtout l'avantage d'affirmer l'autonomie organique et de gestion financière de la Commission.

Le Décret comporte un chapitre important relatif à l'organisation de la CENI en trois commissariats, subdivisés eux-mêmes en services. Il est précisé que les détails feront l'objet d'un règlement d'ordre intérieur, dont la CENI s'est doté en avril 2009.

Un autre chapitre non moins important traite du fonctionnement de la CENI, précise que le Président, le Vice-Président et les Commissaires sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable.

Le Décret indique par ailleurs l'origine des ressources de la CENI, qui est essentiellement le budget de l'Etat, ainsi que les contributions des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

Ce Décret est enfin complété par le Décret n°100/38 du 13 mars 2009 portant nomination des membres de la CENI.

Eu égard à l'importance des missions de la CENI, son organisation et son fonctionnement devraient être régis par une loi et non par un décret.

II.1.6. Les autres décrets intéressant le processus électoral

Ces décrets sont :

- le Décret n°100/56 du 07 avril 2010 portant convocation des électeurs pour les élections des Conseillers communaux, du Président de la République, des Députés et des Sénateurs ;
- le Décret n°100/110 du 24 juillet 2010 portant convocation des électeurs pour l'élection des Conseils de collines ou de quartiers et des Chefs de collines ou de quartiers ;
- les Décrets portant ouverture des différentes campagnes électorales précédant chaque scrutin :
 - Décret n°100/71 du 04 mai 2010 portant ouverture de la campagne électorale pour l'élection des Conseils communaux ;
 - Décret n°100/99 du 11 juin 2010 portant ouverture de la campagne électorale pour l'élection du Président de la République ;
 - Décret n°100/108 du 06 juillet 2010 portant ouverture de la campagne électorale pour l'élection des Députés ;
 - Décret n°100/109 du 11 juillet 2010 portant ouverture de la campagne électorale pour l'élection des Sénateurs ;
 - Décret n°100/126 du 21 août 2010 portant ouverture de la campagne électorale pour l'élection des Conseils de collines ou de quartiers et de Chefs de collines ou de quartiers.

II.1.7. Les arrêtés de la CENI

En vertu de l'article 239 du Code électoral, la CENI a pris un ensemble d'arrêtés et de décisions, soit pour combler des lacunes, soit pour clarifier certaines dispositions de la loi électorale. Ces arrêtés ont été d'une importance capitale dans la préparation et l'organisation des scrutins.

Le nombre d'arrêtés ainsi pris s'élève à 39. Ils couvrent pratiquement tous les scrutins et traitent des matières variées. Nous citons à titre d'illustration :

- les sanctions administratives et morales ;
- l'organisation du scrutin présidentielle ;
- la détermination du taux de discordance ;
- les documents exigés pour les candidats conseillers communaux ;
- la procuration ;
- le changement du lieu de vote ;
- etc.

Il est à noter qu'en tant que textes d'application du Code électoral, et ayant une portée générale, les Arrêtés sont des actes réglementaires, ce qui n'est pas le cas des décisions de la CENI qui sont d'ailleurs souvent de portée limitée.

II. 1. 8. Le Règlement d'Ordre Intérieur de la CENI

C'est un instrument important qui vient compléter le Décret portant organisation et fonctionnement de la CENI.

C'est lui qui détermine les services de la CENI dans les détails, fixe les attributions des uns et des autres, ainsi que l'organigramme.

II. 1. 9. Les Arrêts de la Cour Constitutionnelle

Ces Arrêts de la Cour sont d'une portée juridique extrêmement importante, dans la mesure où ils confèrent la légitimité aux élus.

Il s'agit notamment de :

- l'Arrêt RCCB 235 constatant la régularité des élections présidentielles et en proclamant les résultats définitifs ;
- les Arrêts RCCB 236, 237 et 238 statuant sur les recours introduits en matière de contrôle de la régularité des élections des Députés ;
- l'Arrêt RCCB 239 portant sur la régularité des élections des Députés et proclamation des résultats définitifs ;
- l'Arrêt RCCB 240 portant sur la régularité des élections des Sénateurs et proclamation des résultats définitifs.

II.2. Le contentieux électoral

Le contentieux électoral a été l'un des maillons faibles du processus électoral 2010 essentiellement pour des raisons suivantes :

- la loi électorale ne prévoit pas de juridictions spécialisées pour régler le contentieux électoral ;
- cette loi semble confier cette tâche à la CENI et ses démembrements, sans préciser s'il s'agit d'un pouvoir juridictionnel ou non, et sans indiquer la procédure à suivre ;
- elle ne prévoit pas de sanctions administratives, ce qui est une lacune grave, car leur existence permettrait à la CENI et ses démembrements d'agir avec efficacité ;

- la CENI et ses démembrements n'ont pas la qualité d'Officier de Police Judiciaire alors que le Président du bureau de vote qui est de rang inférieur peut agir en cette qualité.

En matière de contentieux électoral durant le processus de 2010, l'on n'oubliera pas le refus des partis politiques contestataires des résultats du scrutin communal d'adresser leurs recours aux CEPI comme le prévoit l'article 201 du Code électoral.

Il s'agissait sans doute d'une manœuvre politique tendant à pousser la CENI à se substituer aux CEPI.

D'autres griefs tels que l'emprisonnement de certains membres de l'opposition, la médiatisation des résultats avant la fin du comptage ont été soumis à certaines CEPI.

Après analyse de ces plaintes, et d'autres qui n'ont pas été citées, les CEPI ont constaté qu'ils n'étaient généralement étayés d'aucune preuve et qu'en tout état de cause elles n'étaient pas de nature à remettre en cause les résultats du scrutin. Toute fois, elles ont attiré l'attention de la CENI qui a pris toutes les dispositions pour améliorer l'organisation matérielle des scrutins ultérieurs.

En dehors des cas de ce genre, les CEPI ont enregistré et traité un certain nombre de recours relatifs notamment aux points suivants :

- propagande de certains partis politiques dans les rangs le jour du vote ;
- enveloppes de vote non cachetées ;
- encre non indélébile ;
- mauvaise position des isolements ;
- mauvais comptage des voix et absence de comptage des bulletins contenus dans les grandes urnes dans quelques bureaux de vote ;
- certains procès-verbaux non signés par certains mandataires des partis politiques ;
- vote au-delà des heures réglementaires.

Pour les élections présidentielles, ni la CENI ni la Cour Constitutionnelle n'ont enregistré aucun recours.

Concernant les élections des Députés, il y a eu des recours portés devant la Cour Constitutionnelle par une des organisations d'ethnie TWA et deux citoyens de la même ethnie qui prétendaient que la CENI n'avait pas respecté la loi en matière de cooptation. La Cour a constaté que leurs prétentions étaient sans fondement et les a déboutés.

Il n'y a pas eu de recours au niveau des élections des Sénateurs.

Ce sont les élections collinaires qui ont connu le plus grand nombre de recours. En effet, sur 14 535 Conseillers de collines ou de quartiers, les CEPI ont enregistré et traité 156 recours portant en grande partie sur l'établissement des listes de candidats et le comptage des voix.

CHAPITRE III : PLANIFICATION ET MOBILISATION DES RESSOURCES

L'organisation des élections est une mission difficile et délicate, qui exige des moyens humains, matériels et financiers très importants. Il fallait donc que la CENI s'organise à temps pour pourvoir ses différents organes en matière de ressources nécessaires.

III.1. Ressources humaines

En matière des ressources humaines, la Commission comprend, en plus du Président et du vice-président, trois commissariats et chaque commissariat est subdivisé en services dirigés par des chefs de service nommés sur décision du bureau de la CENI.

III.1.1. Recrutement des cadres et agents de la CENI

Le Décret n°100/22 du 20 février 2009 portant organisation et fonctionnement de la CENI, donne les prérogatives à cette structure, désormais permanente, de recruter par décision autant de cadres d'appui, d'agents de collaboration et agents de service que de besoin (Art.14).

Ainsi, 65 cadres et agents ont été recrutés au niveau central pour appuyer les cinq Commissaires dans leur mission. Ils sont répartis dans les douze services que compte la CENI et sont de niveau différent de formation. Ce personnel a été recruté en tenant compte de la diversité régionale, ethnique et de genre et est régi par le Code du Travail.

L'organisation des services de la CENI est conçue comme suit :

- ❖ Cabinet du Président :
 - Le secrétariat exécutif ;
 - le cabinet ;
 - le protocole ;
 - l'audit interne.
- ❖ Commissariat chargé des Finances et de l'Administration :
 - Le service des Finances;
 - Le service de l'Administration ;
 - Le service de l'Informatique.
- ❖ Commissariat chargé des Opérations Electorales, Logistiques et Affaires Juridiques :
 - Le service des Opérations Electorales ;
 - Le service de la Logistique ;
 - Le service des Affaires Juridiques.

❖ Commissariat chargé de l'Education Civique et de la Communication :

- Le service de l'Education Civique et Electorale ;
- Le service de l'Information et de la Communication ;
- Le service de la Traduction et de l'Interprétariat.

L'organigramme en annexe 2 montre la structure de la CENI.

III.1.2. Nomination des membres des Commissions Electorales Provinciales Indépendantes (CEPI)

Les CEPI sont des structures décentralisées de la CENI au niveau des Provinces. Elles sont chargées de gérer et organiser les élections au niveau des Provinces.

Les membres des CEPI ont été nommés par l'Arrêté n° 004 /CENI du 12 novembre 2009 portant nomination des membres des Commissions Electorales Provinciales Indépendantes.

Les critères qui ont guidé le choix des membres des CEPI sont la diversité politique et les équilibres ethnique et de genre, conformément à l'article 38 du Code électoral. Tous les partis politiques agréés, la Société civile et les confessions religieuses ont été consultés et ont fait des propositions à la CENI.

Chaque CEPI est composée d' autant de membres que de communes que compte la Province. Elle comprend un Président, un Vice - Président, un chargé du matériel et des membres. Au total, ils sont au nombre de 129.

Leur mandat est de 12 mois. Avant d'entrer en fonction, ils prêtent serment devant le bureau de la CENI.



Les membres des CEPI prêtent serment

Au niveau de chaque Province, un secrétaire comptable et un planton ont été recrutés pour appuyer les membres de la CEPI, faisant ainsi un effectif de 163 personnes au niveau national.

III.1.3. Nomination des membres des Commissions Electorales Communales Indépendantes (CECI)

Après leur nomination, les membres des CEPI nomment à leur tour les membres des CECI conformément à l'article 38 du Code électoral. Ils supervisent et conduisent les opérations électorales au niveau de la Commune.

Ils ont été nommés par décisions des membres des CEPI, le 02 décembre 2009.

Chaque CECI est composée de cinq membres dont un Président, un Vice -Président, un Chargé du matériel et deux membres. Ainsi, le nombre total des membres des CECI au niveau national s'élève à 645.

Tout comme les membres des CEPI, les membres des CECI ont été choisis en tenant compte des équilibres ethniques et de genre. Ils proviennent des différents partis politiques, des organisations de la société civile et des confessions religieuses.

Ils ont prêté serment par écrit avant d'entrer en fonction, et leur mandat est de 12 mois.

En vertu de l'article 15 du décret portant organisation et fonctionnement de la CENI, tout le personnel (de la CENI et ses démembrements) est placé en position de détachement lorsqu'il provient de la fonction publique ou de tout autre secteur public régi par un statut spécial.

Le reste du personnel de la CENI (et ses démembrements) est régi par le Code du travail et le règlement d'ordre intérieur de la CENI.

III.1.4. Recrutement du personnel temporaire

La CENI a dû recourir au personnel temporaire pour l'exécution de certaines tâches ponctuelles. Il s'agit notamment des agents recenseurs, des agents d'affichage, des agents de distribution des cartes d'électeurs, des agents du Centre de Traitement des Données (CTD), des membres des bureaux de vote, des manutentionnaires et des agents de constitution des kits.

Chaque bureau de vote comprend cinq membres de sensibilités politiques différentes. Ils sont au nombre de 34 845. Avant d'entrer en fonction, les membres du bureau de vote prêtent serment par écrit.

Le recrutement des autres agents a fait objet d'avis d'appels d'offre publiés sur les ondes des radios ainsi que dans le journal « le Renouveau ».

Tableau n°1: Personnel temporaire recruté par la CENI

Catégorie	Effectif
Agent recenseur	15 790
Agent de saisie	792
Agent d'archivage	20
Agent d'exploitation et édition	28
Agent de validation technique	36
Agent de finition	80
Agent d'affichage	3 302 Agents et 542 superviseurs
Agent de distribution des cartes d'électeurs	8 845
Agent de constitution des kits et de manutention	1 270
Membre du bureau de vote	34 845

II.2. Ressources matérielles

L'organisation des élections exige des moyens matériels importants.

Au début des préparatifs des élections, la CENI a acquis des biens d'équipement pour pouvoir démarrer les activités en rapport avec les élections de 2010.

Ces matériels et équipements proviennent du Gouvernement et des partenaires au développement.

Le bâtiment abritant les bureaux de la CENI ainsi que les bureaux des CEPI sont loués par le Gouvernement de la République du Burundi. C'est également le Gouvernement du Burundi qui a mis à la disposition de la CENI les véhicules des cinq Commissaires, ainsi que certains équipements de bureaux du siège de la CENI.

Les différents équipements des CEPI et CECI ont été acquis progressivement grâce au financement des partenaires au développement. Il s'agit du matériel roulant, du matériel informatique, du mobilier et autres équipements.

Le tableau à l'annexe 3 montre le détail de ces équipements et leur provenance.

Avec la mise en place des CEPI, la CENI a fait recours aux services des privés pour la location des véhicules de transport des personnes et des biens.

Pour permettre aux différentes CEPI de travailler dans de bonnes conditions, des véhicules de terrain ont été loués et affectés à raison de deux par CEPI. Au total 135 Véhicules jeep ont été loués pour toute l'année 2010, à raison de 34 véhicules par période de trois mois. La CENI a dû louer ponctuellement d'autres véhicules et des motos pour la supervision des différentes activités électorales comme le montre le tableau qui suit.

Tableau n°2: Détail du matériel roulant loué

Activités	Location des véhicules par la CENI	Nombre de jours	Location des véhicules localement par les CEPI	Location des motos par CECI	Nombre de camions loués
Recensement électoral	95	27	-	-	-
Affichage des listes électorales	95	10-12	-	-	-
Distribution des cartes d'électeurs	95	3	-	-	-
Elections communales	95	10	258 pendant 2 jours	-	102
Elections Présidentielles	95	7	258 pendant 2 jours	-	25
Elections législatives et sénatoriales	95	7	258 pendant 2 jours	-	32
Elections Collinaires	95	7	258 pendant 2 jours	516 pendant 14 jours	17
Transport du mobilier dans les CEPI et CECI	-	1-3	-	-	51
Retour du matériel électoral	47	3			47
Déménagement vers les nouveaux hangars	33	1			33
Total	665		1032	516	279

III.3. Ressources financières

III.3.1. Planification budgétaire

Dans la conduite du processus électoral, la CENI fonctionne sur le budget du Gouvernement, mais bénéficie également des fonds en provenance des partenaires au développement à travers des appuis bilatéraux et multilatéraux.

La Commission Electorale Nationale Indépendante a planifié et budgétisé toutes les activités liées aux élections à travers le document de projet d'Appui au cycle électoral du Burundi 2010 (PRODOC) signé le 18 septembre 2009 par le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale au nom du Gouvernement du Burundi et le Directeur Pays du PNUD au nom des partenaires au développement. Dans le document de projet, la part du basket fund s'élevait initialement à 35 572 532 USD, celle du Gouvernement du Burundi à 6 172 024 USD et celle des autres partenaires à 2 014 234 USD, soit un total de 43 758 790 USD réparti dans les quatre grandes rubriques suivantes :

- Gestion de l'Assistance technique : 3 236 226 USD ;
- Appui à la CENI pour l'organisation des scrutins : 32 329 613 USD ;
- Education civique et électoral, Droits humains, Genre, Organisations de la Société Civile et Médias: 7 842 952 USD ;
- Sécurisation et Contentieux Electoral : 350 000 USD.

Le budget des élections a été toujours évolutif durant tout le processus. Il est passé de 43 758 790 USD à 46 568 992 USD à la fin du mois d'août 2010.

L'élaboration de ce document a bénéficié d'un appui de la mission d'évaluation des besoins « Needs Assessment Mission » (NAM) dépêchée de New York par les Nations Unies au mois de juillet 2009.

Ainsi, la signature de ce document donnait naissance effective au « Basket Fund », permettant ainsi d'avoir un document de mobilisation des fonds auprès des partenaires au développement du Burundi.

III.3.2. Mobilisation des fonds

Dans le cadre de la sensibilisation des partenaires au développement, les membres de la CENI ont participé à plusieurs réunions dont une organisée au Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) avec une délégation de la Commission de Consolidation de la Paix au Burundi. Pendant ces réunions de mobilisation de fonds, les débats ont fait ressortir le lien entre la paix, les élections démocratiques, apaisées, libres et transparentes et le développement durable.

Le PNUD a contribué à la mobilisation des fonds pour le Basket Fund qu'il a géré au nom de la Communauté internationale par le biais d'un projet créé à cet effet, le Projet d'Appui au Cycle Electoral (PACE).



Séance de signature de la convention de financement entre la CENI et les partenaires au développement

Plusieurs partenaires au développement ont apporté leurs contributions. L'état des contributions au 03 septembre 2010 (date de la dernière contribution) sont résumées dans le tableau ci-après :

Tableau n°3 : Etat des contributions des partenaires au développement jusqu'au 03 septembre 2010

Donateurs	Montant en USD	Montant en BIF**	%
Gouvernement (1)	7 908 335	9 727 252 050	18.30
Hors basket Fund* (2)	7 411 244,26	9 115 830 440	17.14
Sous-total: (1) + (2)=(3)	15 319 579,26	18 843 082 490	
Basket Fund (4)	27 907 605,71	34 326 355 023	64.56
Total des contributions : (3) +(4)	43 227 184,97	53 169 437 513	100

* La plupart des partenaires hors basket fund ont financé directement les activités de leurs choix. Par conséquent les contributions mentionnées ici ne concernent que leurs engagements.

** Le taux de change appliqué : 1 USD=1230 BIF.

III.3.3. Exécution du budget

III.3.3.1. Budget en provenance du Gouvernement du Burundi

Au cours de l'exécution du projet, le Gouvernement du Burundi s'est engagé à augmenter sa contribution à hauteur de 9 727 252 050 BIF. C'est ainsi qu'au 05 octobre 2010, les virements effectués sur le compte de la CENI totalisent un montant de 9 071 106 065 BIF jusqu'au 05 octobre 2010 dont 2 327 056 000 BIF débloqué en 2009 et 6 744 050 065 BIF pour 2010.

Ce budget était destiné à couvrir les frais de fonctionnement à savoir les indemnités des Commissaires et du personnel de la CENI, celles de ses démembrements ainsi que les frais de sécurisation des élections.

L'utilisation détaillée de ce budget sera présentée dans le rapport financier de fin d'exercice.

III.3.3.2. Contributions au basket fund

Les contributions des partenaires au basket fund s'élèvent à 34 326 355 023 BIF. Dans le cadre de l'exécution des activités liées aux élections, certains paiements étaient effectués directement par la CENI à partir des fonds versés par le PNUD sur son compte intitulé « Appui aux élections » suivant les avenants signés entre le Directeur pays du PNUD et le Président de la CENI. D'autres paiements étaient effectués directement par le PNUD, gestionnaire du basket fund. Jusqu'au mois de juillet 2010, les achats directs des biens et services par le PNUD en dehors des avenants signés entre le PNUD et la CENI s'élève à 8 766 052.16 USD, soit 10 782 244 157 BIF.

Les montants payés à travers les avenants signés entre le PNUD et la CENI s'élèvent à 11 389 780,70 USD, soit 14 562 930 261 BIF à la même date. Pour ce montant, certains biens et services étaient commandés et payés par la CENI sur les fonds versés sur son compte par le PNUD tel que indiqué dans chaque avenant en ce qui concerne le mode de paiement.

Tableau n°4 : Etat des contributions à travers le basket fund

Pays ou Organisme	Montant en USD	Montant en BIF
Belgique	5 352 093,25	6 583 074 698
Canada	48 355,90	59 477 757
DFID	1 600 000	1 968 000 000
Egypte	9 773,25	12 021 098
Japon	1 700 000	2 091 000 000
Luxembourg	100 000	123 000 000
Norvège	2 579 785,47	3 173 136 128
Pays-Bas	2 941 000	3 617 430 000
Suède	2 452 550,3	3 016 636 869
Suisse	196 260,19	241 400 034
PNUD	2 000 000	2 460 000 000
Union Européenne	6 410 256,41	7 884 615 384
France	760 456,27	935 361 212
PBF	1 408 446	1 732 388 580
Australie	448 628,67	551 813 264
Total	28 007 605,71	34 449 355 023

III.3.3.3. Contributions hors basket fund

Le tableau suivant montre les partenaires qui ont contribué hors basket fund. Il est à signaler que certains pays ou organisations ont contribué à la fois à travers le basket fund et en dehors du basket fund.

Tableau n°5: Etat des contributions hors basket fund

Pays ou Organisme	Montant en USD	Montant en BIF
Chine	293 000	360 390 000
Allemagne	520 548	640 174 040
USAID/IFES Burundi	3 950 000	4 858 500 000
Union Africaine	100 000	123 000 000
Union Européenne	875 000	1 076 250 000
France	498 000	612 540 000
Pays-Bas	975 033,74	1 199 291 500
Belgique	249 662,52	307 084 900
DFID	1 000 000	1 230 000 000
Total	8 461 244.26	10 407 230 440

- **USAID/IFES** : USAID/IFES a apporté un soutien important au processus électoral notamment dans la campagne de l'éducation civique et électorale. Les paiements des différents services étaient effectués directement par cette organisation et totalisent un montant de 3 950 000 USD, soit 4 858 500 000 BIF.

- **La République Fédérale d'Allemagne** : la RFA a soutenu le processus en finançant des activités bien spécifiques. Dans un premier temps, elle a financé la conception et la production des registres et carnets d'inscription des électeurs lors du recensement électoral à hauteur de 235 563 USD, soit 289.472.490 BIF.

Le montant utilisé s'élève à 115 897 USD, soit 142 611 378 BIF et le reliquat a été retourné au bailleur selon la convention de financement.

La RFA a également financé la multiplication des documents d'administration électorale. Le montant accordé s'élève à 284.985,5 USD, soit 350.053.165 BIF, tandis que le montant utilisé est de 95.979.972 BIF. Le reliquat a été également retourné au bailleur.

- **La République Populaire de Chine** : la Chine a accordé un don en nature composé par 129 motos destinées aux Commissions Electorales Communales Indépendantes (CECI), 7 500 postes radios, 7 500 registres, 18 appareils fax, 17 groupes électrogènes et 20 machines photocopieuses. Ce don est évalué à 293 000 USD, soit 360 390 000 BIF.
- **L'Union Africaine** : l'Union Africaine a contribué pour un montant de 100 000 USD. Le montant servira au paiement de la location des entrepôts de stockage du matériel électoral pour l'année 2011.
- **La France** : la France a contribué dans la sécurisation des élections. Elle a également appuyé les médias à travers le pool PACAM. Les deux activités pour un montant de 498 000 USD, soit 612 540 000 BIF.
- **L'Union Européenne** : en plus des contributions à travers le basket fund, l'UE a contribué bilatéralement dans le cadre de la sensibilisation des jeunes (Education Civique). Elle a également contribué à travers le PACAM. Les deux activités pour un montant de 875 000 USD, soit 1 076 250 000 BIF.
- **Le Royaume des Pays-Bas** : Le Royaume des Pays-Bas a assuré la formation des agents de la Police Nationale du Burundi en vue de la sécurisation des élections de 2010. Sa contribution s'élève à 975 033,74 USD, soit 1 199 291 500 BIF.
- **DFID** : cet organisme de coopération britannique a contribué dans le domaine de l'Education Civique et au pool PACAM pour un montant de 1 000 000 USD, soit 1 230 000 000 BIF.

- **Le Royaume de Belgique** : la contribution du Royaume de Belgique s'élève à 249 662,52 USD, soit 307 084 900 BIF pour la sécurisation des élections.

CHAPITRE IV : LOGISTIQUE ELECTORALE

L'élaboration du document de projet (PRODOC) s'est référée notamment aux besoins exprimés en matière de logistique électorale.

En effet, à chaque scrutin correspond sa logistique. Certains éléments du matériel électoral ont servi pour tous les scrutins. Ce sont notamment les isoairs, les urnes, l'encre indélébile, les lampes, les cachets, les postes radios et autres petits matériels.

Certains de ces éléments ont dû être remplacés ou complétés dans les kits, suivant qu'ils aient servi pour un seul scrutin ou qu'ils aient été perdus ou abîmés.

IV.1. Planification de la logistique électorale

Avant la planification de la logistique des élections de 2010, la CENI a procédé à l'identification du matériel électoral qui est resté en stock après le processus électoral de 2005.

Après vérification de l'état de ce matériel, le stock restant est présenté dans le tableau qui suit.

Tableau n°6 : Stock du matériel électoral restant en 2005

Intitulé.	Quantité en bon état.	Quantité en mauvais état.	Total.
1. Isoairs	4 208	479	4 687
2. Urnes en plastique.	11 326	13	11 339
3. Urnes en cartons	365	-	1460
4. Couvercles avec bouchons	9 107	-	9107
5. Couvercles sans bouchons	1842	4	1845
6. Scellés	47 100	-	47 100
7. Scotch	2 890	-	2 890
8. Boîtes d'agrafes	1 861	-	1 861
9. Agrafeuses	1 164	-	1 164
10. Tampons	7 402	-	7 402

La planification du matériel électoral a été effectuée en tenant compte du matériel repris ci-dessus. Ainsi, sans être exhaustif, le matériel identifié était composé de :

- les registres d'inscription au rôle ;
- les carnets d'attestation d'inscription ;
- les papiers listing pour impression des listes électorales ;
- les cartes d'électeurs ;
- les urnes ;
- les scellés ;

- les isoairs ;
- les enveloppes de vote ;
- les enveloppes de transmission des procès-verbaux;
- les bulletins de vote ;
- les cachets « A VOTE » ;
- les tampons ;
- les agrafes et agrafeuses;
- les rouleaux de scotch ;
- l'encre indélébile ;
- les lampes ;
- les éléments du kit ;
- les postes radios ;
- etc.

IV.2. Acquisition du matériel électoral

Le travail d'identification du matériel électoral a été suivi par l'établissement des spécifications de chaque matériel.

Les appels d'offres ont été soit locaux, soit internationaux.

Le tableau qui suit montre le matériel commandé et indique les différents fournisseurs.

Tableau n°7: Matériel commandé et différents fournisseurs

FOURNISSEURS	PAYS	MATERIEL ELECTORAL COMMANDE
I. Matériel électoral pour les scrutins		
1. Picfare Industries.	Ouganda	Cartes d'électeurs pré-imprimées
2. Copenhagen Election A/S.	Danemark	Grandes urnes.
3. Lantrade Global Supplies.	Royaume Uni	Scellés
4. Association momentanée des imprimeries.	Burundi	Isoloirs
5. Smith & Ouzman Ltd.	United Kingdom	Encre indélébile, Enveloppes blanches, Enveloppes noires
6. VICOM	Burundi	Tampons
7. Association momentanée des imprimeries.	Burundi	Eléments des kits électoraux
8. Lithotech.	Afrique du Sud	Cartons durs, Bulletins de vote pour les sénatoriales et les collinaires.
9. Ren- Form.	Afrique du Sud	Bulletins de vote pour les communales, les présidentielles et législatives.
10. IMPARUDI.	Burundi	Piles crayon pour les postes de radio
11. Promo Art.	Burundi	T- shirts et casquettes
12. Le carré des beaux arts.	Burundi	Palettes
13. MAIMO.	Burundi	Papiers cartons et portes badges
II. Matériel pour le recensement électoral		
RPP	Burundi	Registres d'inscription et carnets d'attestation d'inscription
Alpha CD Technology	Burundi	Badges, porte-documents, stylos et multiplication des documents
III. Matériel pour l'affichage des listes électorales provisoires		
Plusieurs maisons locales.	Burundi	Matériel pour l'affichage des listes électorales provisoires.
IV. Mobilier		
Rosewood Office Systems.	Kenya	Mobilier pour les différents démembrements de la CENI.

IV.3. Vérification et entreposage du matériel électoral



Vérification du matériel électoral dans un des hangars de la CENI

Le matériel électoral a été stocké au niveau central dans 4 hangars : un hangar loué par le Gouvernement qui contenait tout le matériel resté en 2005, un hangar loué par le PNUD pour les besoins de stockage du matériel électoral de 2010, un hangar que le PNUD a mis à la disposition de la CENI pour stocker les documents du recensement électoral et un autre prêté par le BINUB pour le reste du matériel électoral.



Des manutentionnaires à l'œuvre

Ces entrepôts devaient accueillir le matériel sensible et non sensible. Les kits étaient constitués à Bujumbura pour être ensuite acheminés dans les hangars de stockage des CECI. Tous ces entrepôts au niveau national étaient sécurisés par les forces de l'ordre.

IV.4. Déploiement du matériel électoral et stockage dans les CECI

IV.4.1. Déploiement du matériel électoral vers les CECI

A l'approche de chaque étape du processus électoral, un déploiement du matériel électoral nécessaire à son accomplissement s'avérait indispensable. Le premier déploiement a eu lieu au moment de l'enrôlement des électeurs et le dernier au moment des élections collinaires.

Le déploiement était opéré à partir des entrepôts de la CENI (à Bujumbura) vers ceux des CECI pour stockage. Le transport était assuré par des camions loués auprès d'opérateurs privés, convoyés par un agent de la CENI et deux agents de l'ordre.

IV.4.2. Composition des kits et acheminement du matériel électoral dans les bureaux de vote

Au niveau de la CENI, le matériel électoral était conditionné en lots destinés à chaque commune du pays en tenant compte du répertoire national des centres et bureaux de vote. Un personnel temporaire de 1270 agents de composition des kits et manutentionnaires a été recruté à cet effet afin de constituer des kits de matériel pour 6 969 bureaux de vote.

Au niveau de chaque CECI, les membres des bureaux de vote constituaient les kits de matériel pour leurs bureaux de vote respectifs.

Le matériel électoral, constitué en kits par bureau de vote, devait être acheminé la veille de chaque scrutin dans des camionnettes louées localement au niveau de chaque CECI.

IV.4.3. Gestion du matériel électoral au niveau des CECI

A la fin du scrutin, tout le matériel électoral devait être récupéré et acheminé dans les entrepôts de la CECI quitte à le redéployer la veille du scrutin suivant.

IV.4.4. Retour du matériel électoral à la CENI



Déchargement du matériel électoral rapatrié à Bujumbura

Après tous les cinq scrutins de 2010, la CENI a rapatrié le matériel électoral à Bujumbura à partir des entrepôts des CECI. Un plan de retour du matériel électoral a été conçu à cet effet. Ce matériel est actuellement logé dans deux entrepôts loués par le Gouvernement du Burundi.

Tableau n° 8 : Inventaire du matériel électoral restant en 2010

ELEMENTS	TOTAL DISTRIBUE	MATERIEL EN BONNE QUALITE AU RETOUR	MATERIEL EN MAUVAISE QUALITE AU RETOUR
Isoloirs (métalliques et en bois)	14,229	13,833	359
Grandes urnes	7,092	7,034	58
Petites urnes	7,053	7,038	15
Couvercles grandes urnes	7,118	7,085	33
Couvercles petites urnes	7,147	7,075	72
Bouchons petites urnes	6,975	6,373	128
Bouchons grandes urnes	6,975	6,518	95
Cachets "A VOTE"	8,575	7,284	1,291
Lampes de table	6,975	5,287	509
Tampons	6,975	6,085	251
Calculatrices	6,975	5,527	66
Agrafeuses	6,975	5,496	85
Postes de radio	6,975	4,444	257
Ciseaux	6,975	4,620	94

CHAPITRE V : OPERATIONS ELECTORALES

Ce chapitre est articulé en trois parties à savoir : la constitution du fichier électoral, le recrutement et la formation des agents électoraux ainsi que l'impression des listes électorales et des cartes d'électeurs.

V.1. Constitution du fichier électoral

La constitution du fichier électoral de 2010 a commencé par l'élaboration du répertoire national des centres et des bureaux d'inscription. Elle s'est poursuivie par l'étape d'enrôlement des électeurs, le traitement des données et l'affectation des électeurs dans les centres et bureaux de vote.

V.1.1. Elaboration du répertoire national des centres et bureaux d'inscription

Le découpage électoral était un préalable pour l'organisation des élections. Après avoir inventorié toutes les collines/quartiers du pays conformément au découpage administratif, un formulaire a été envoyé aux CECI pour pouvoir identifier les infrastructures pouvant héberger des centres d'inscription qui deviendront plus tard des centres de vote. A partir des propositions des CECI et compte tenu de la population électorale de 2005, un coefficient de 0,15 pour les provinces ayant connu un flux massif des rapatriés venant de la Tanzanie et de 0,10 pour le reste des provinces a été appliqué. Un répertoire national des centres et bureaux d'inscription comprenant 3 302 centres et 12 874 bureaux a été élaboré. Ce répertoire a été élaboré et validé par la CENI.

La constitution du répertoire national a été effectuée sur base des principes suivants:

- le respect des limites administratives des communes et des collines ;
- le rapprochement des centres d'inscription aux candidats électeurs ;
- un centre d'inscription ne devait pas être à cheval sur deux communes. Néanmoins pour plus de commodité, il a été toléré qu'un centre serve deux collines pour équilibrer les effectifs. Pour les collines ne disposant pas d'infrastructures, leurs populations ont été transférées dans les centres de la colline voisine.

V.1.2. Opérations d'enrôlement des électeurs

V.1.2.1. Elaboration et validation des documents techniques

Les documents relatifs à l'enrôlement des électeurs ont été validés par l'Arrêté n° 010/CENI/2010 du 09 janvier 2010.

Ces documents sont :

- le registre d'inscription ;
- le carnet d'attestations d'inscription ;
- le guide d'instructions de l'agent recenseur (règles de tenue des rôles électoraux ainsi que les modalités d'inscription sur lesdits rôles) ;
- le procès-verbal de clôture du rôle de l'unité d'inscription ;
- le procès-verbal de clôture du rôle de la colline/quartier ;
- le procès-verbal de clôture du rôle de la Commune ;
- le procès-verbal de clôture du rôle de la Province/Ambassade ;
- la fiche de rendement journalier de l'agent recenseur ;
- la fiche de rendement de l'agent encadreur ;
- la fiche de suivi des agents recenseurs par l'agent encadreur ;
- la fiche récapitulative par colline/quartier ;
- la fiche récapitulative par commune ;
- la fiche récapitulative par Province ;
- le quitus de l'agent recenseur ;
- le quitus de l'agent encadreur ;
- le quitus du membre de la CECI ;
- le quitus du membre de la CEPI ;
- le certificat de radiation du rôle ;
- l'accréditation des observateurs.

V.1.2.2. Formation des agents recenseurs

La formation de ces agents a été assurée par un réseau de 258 formateurs d'IFES. Il a fallu au préalable que les cadres de la CENI forment les formateurs qui ont été déployés plus tard dans toutes les communes du pays pour former sur place les agents recenseurs.

La formation consistait à amener les agents recenseurs à la maîtrise du remplissage du registre d'inscription, du carnet d'attestations d'inscription et d'autres documents relatifs au recensement électoral.

Un guide d'instructions d'un agent recenseur a appuyé la formation et a servi d'aide-mémoire aux agents recenseurs pendant l'enrôlement des électeurs.

V.1.2.3. Enrôlement des électeurs proprement dit

L'opération d'enrôlement des électeurs a été exécutée par 12 874 agents recenseurs et 2 916 agents encadreurs sous la supervision des membres des CECI et des CEPI.



Un candidat électeur se fait enrôler

L'enrôlement des électeurs consistait à collecter les informations sur le citoyen électeur. Celui-ci était tout burundais ayant 18 ans révolus à la date du scrutin et remplissant toutes les autres conditions prévues par la loi. Les informations recueillies se rapportaient à : nom, prénoms, lieu et date de naissance, sexe, nature de la pièce d'identité présentée, domicile/résidence, profession, numéro de la pièce d'identité, nom et prénom du père, nom et prénom de la mère.

Chaque agent recenseur formait à lui seul un bureau d'inscription. Il détenait un registre d'inscription et un carnet d'attestations d'inscription correspondant au registre. Après inscription de toutes les informations sur le candidat électeur, une attestation d'inscription lui était remise. C'est cette attestation d'inscription que l'électeur présentait pour retirer sa carte d'électeur.

Cette opération d'enrôlement s'est effectuée au niveau national et dans les Ambassades du Burundi à l'étranger et en Somalie pour le contingent militaire burundais de « l'African Mission in Somalia » (AMISOM).

L'opération d'enrôlement s'est déroulée du 21 janvier au 09 février 2010. Un de ces documents était exigé :

- le passeport de voyage ;
- la carte d'identité/militaire, police ;
- carte de fonctionnaire ;
- la carte de baptême ;
- le permis de conduire.

Ayant constaté qu'un bon nombre de citoyens en âge de voter ne disposait d'aucune de ces pièces exigées, la CENI a dû introduire la formule d'attestation d'identification pour l'enrôlement de l'électeur pour pallier ce problème. L'observation des mandataires des partis politiques à l'opération d'enrôlement a été particulièrement bénéfique. Elle a permis de détecter certaines tentatives de tricheries notamment les cas des mineurs de moins de 18 ans, de double inscription, d'inscription des étrangers, etc.

Ainsi, à la clôture du rôle électoral, 3 554 130 électeurs au niveau national et

4 606

électeurs de l'étranger ont été enrôlés.

Tableau n°9: Nombre d'électeurs inscrits au rôle par province/étranger

PROVINCE	Hommes	Femmes	Total
BUBANZA	82 413	76 919	159 332
BUJUMBURA	111 496	115 074	226 570
BURURI	123 776	119 717	243 493
CANKUZO	46 225	49 967	96 192
CIBITOKÉ	96 900	97 125	194 025
GITEGA	124 092	176 371	300 463
KARUSI	84 714	102 228	186 942
KAYANZA	117 853	141 640	259 493
KIRUNDO	128 756	149 846	278 602
MAKAMBA	95 411	91 187	186 598
MURAMVYA	58 331	72 549	130 880
MUYINGA	129 969	145 465	275 434
MWARO	47 595	65 350	112 945
NGOZI	140 188	166 062	306 250
MAIRIE DE BUJUMBURA	192 309	105 105	297 414
RUTANA	64 710	73 682	138 392
RUYIGI	75 186	85 919	161 105
S/TOTAL PAYS	1 719 924	1 834 206	3 554 130
ETRANGER	3 825	781	4 606
TOTAL GENERAL	1 723 749	1 834 987	3 558 736

V.1.3. Traitement des données de l'enrôlement des électeurs

V.1.3.1. Phase préparatoire

La phase préparatoire du traitement des données a été marquée par 4 grandes étapes à savoir :

- l'installation d'un parc informatique constitué principalement de 220 ordinateurs, 1 serveur principal, 1 serveur de réplication et des imprimantes matricielles du Centre de Traitement des Données (CTD) situé à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA);
- la centralisation, la codification et l'archivage des registres et carnets d'attestation d'inscription ;
- la conception et développement du logiciel « PRESTIGE » de traitement des données;
- le recrutement de 1040 agents opérateurs informatiques.

Tous ces agents ont été formés sur chaque type d'application informatique mise à leur disposition avant chaque phase de constitution du fichier électoral. Il s'agit notamment de

l'application de saisie, de l'application de validation technique et l'application de mise en ligne pendant la phase de consolidation du fichier électoral.

V.1.3.2. Traitement informatique des données

Le traitement informatique des données de l'enrôlement des électeurs s'est effectué en trois grandes phases à savoir, la saisie informatique des données, la validation technique des données saisies et la consolidation du fichier électoral.

V.1.3.2.1. La saisie informatique des données

Le logiciel « PRESTIGE » a été installé et utilisé sur le serveur principal qui, à son tour était connecté en réseau sur 220 ordinateurs.

L'opération consistait en la saisie des données contenues dans 12 858 registres dont 24 provenant des représentations diplomatiques du Burundi à l'étranger. Les agents d'archivage suivaient le mouvement des registres depuis la sortie de la salle des archives jusqu'à leur retour après la saisie.

Les activités du CTD étaient conçues en 4 vacations de 6 heures chacune. Le Centre fonctionnait ainsi 24 heures sur 24 durant 33 jours.



Vue partielle des agents de saisie

V.1.3.2.2. Validation technique des données saisies

Après la saisie, les données ont été techniquement validées. La validation technique consistait à comparer le contenu de chaque registre et les données saisies dans la machine. En cas de dissemblance, seul le contenu du registre faisait foi. Les corrections étaient faites grâce à une application informatique propre à la validation technique mise en place à cet effet.

Le travail de validation a duré 13 jours.

Pour cette phase, le personnel a été fortement réduit passant de 1040 agents à 637 agents. Le travail était organisé en 3 vacations de 6 heures chacune.

V.1.3.2.3. Consolidation du fichier électoral

Après la validation technique, des listes provisoires imprimées sur du papier listing en trois exemplaires ont été soumises à la population pour consultation. Une copie de la liste provisoire était gardée par la CECI, une autre était affichée dans le centre de vote et la troisième copie était utilisée par l'agent d'affichage.

Des agents d'affichage recrutés à cet effet (3 302 agents et 543 superviseurs) étaient chargés de collecter les réclamations des électeurs dont les données auraient été mal saisies ou mal recueillies par les agents recenseurs, des électeurs omis lors de la saisie et d'inventorier tous les cas de recours en radiation et de transfert des électeurs. Un agent d'affichage était affecté à chaque centre d'affichage.

Des formulaires avaient été conçus pour consigner les observations émises par la population: la fiche de distribution et de restitution du matériel, la fiche de correction, la fiche de nouvelle inscription ou omission, la fiche de recours en radiation, la fiche d'opposition contre un recours en radiation, la fiche de décision et la fiche des statistiques de clôture.

Les agents d'affichage ont bénéficié d'une formation y relative. L'affichage a duré 11 jours. Il convient de signaler que la population n'a pas répondu massivement pour consulter ces affiches.

Les observations du terrain ont été centralisées au CTD et prises en compte dans la base des données.

La consolidation du fichier électoral qui a duré 10 jours (du 26/4/2010 au 5/5/2010) a été effectuée par 340 agents.

Ainsi, le nombre d'électeurs est passé de 3 554 130 à 3 553 443.

V.1.3.2.4. Affectation des électeurs dans les bureaux de vote

L'affectation des électeurs n'a pas pu être effectuée automatiquement comme prévu. En effet, alors que 6 500 bureaux de vote avaient été prévus au budget, l'affectation automatique des électeurs dans les bureaux de vote a créé 7 500 bureaux de vote. Des corrections et des ajustements ont été effectués pour ne pas dépasser un nombre de 650 électeurs par bureau de vote.

A la fin de cette opération, 3.553.443 électeurs ont été affectés dans 3.054 centres de vote et dans 6.969 bureaux de vote.

La synthèse du répertoire national des centres et bureaux de vote est à l'annexe 4.

Il convient en outre de signaler que 23 bureaux de vote, dont un en Somalie, ont été ouverts dans les missions diplomatiques. Pour les électeurs résidant à l'étranger la norme de 650 électeurs par bureau de vote ne pouvait pas être respectée.

V.1.4. Impression des listes électorales et personnalisation des cartes d'électeurs

V.1.4.1. Impression des listes électorales

Les listes électorales ont été imprimées sur du papier listing d'une longueur de 36.8 km. A la veille de chaque scrutin, les listes d'émargement ont été imprimées et emballées dans des colis destinés à chaque bureau de vote via la CECI.

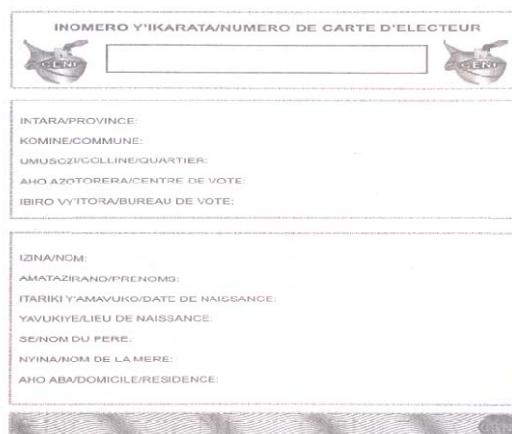
Il convient de noter que pour les élections sénatoriales les listes d'émargement (comprenant les membres des Conseils communaux) ont été imprimées au niveau des CEPI.

V.1.4.2. Impression des cartes d'électeurs

Les cartes d'électeurs pré-imprimées ont été personnalisées au CTD. Assemblées en bloc continu de trois cartes par ligne détachables, ces cartes représentent une longueur de 177.8 km.



Recto carte d'électeur 2010



Verso carte d'électeur 2010

Des listes de distribution des cartes d'électeurs ont été livrées aux CECI avec les cartes d'électeurs.

CHAPITRE VI: EDUCATION CIVIQUE ET ELECTORALE

Durant le processus électoral de 2010, le programme d'éducation civique et électorale a contribué à la sensibilisation de la population pour participer aux élections de 2010.

C'est à travers ce programme que l'électorat a compris l'importance et les procédures de vote, le bien-fondé du droit de vote, où et quand voter, comment faire pour exprimer le vote, etc. C'est pour cela que l'éducation civique et électorale a été une des missions prioritaires de la CENI.

VI.1. Lancement de la campagne d'éducation civique et électorale

Le lancement officiel de la campagne d'éducation civique et électorale a eu lieu le 4 septembre 2009 à Ngozi, sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur Pierre NKURUNZIZA, Président de la République du Burundi.



Lancement de la campagne d'éducation civique et électorale par Son Excellence Monsieur Pierre NKURUNZIZA, Président de la République du Burundi, au milieu.

Cette cérémonie avait réuni tous les partenaires de la CENI : le Gouvernement, le Parlement, l'Administration territoriale, les Confessions religieuses, les organisations de la société civile, les

partis politiques, les Partenaires au développement et les représentants des ONGs nationales et internationales.

La cérémonie de Ngozi a donc ouvert une série d'autres séances d'éducation civique et électorale qui se sont déroulées dans tout le pays pour sensibiliser les partenaires électoraux au recensement électoral et inviter les électeurs à répondre massivement aux élections.

VI.2. Public cible

Les séances d'éducation civique et électorale étaient destinées dans un premier temps au personnel de la CENI et ses démembrements. Elles étaient dans un deuxième temps destinées aux agents électoraux dont les formations visaient à les familiariser avec le matériel électoral qu'ils étaient appelés à manipuler pendant les différentes opérations électorales.

Ils devaient également acquérir une maîtrise sur l'organisation des scrutins. C'est pour cela que des guides pour chaque catégorie d'agents électoraux avaient été élaborés.

Ces guides servaient d'outils didactiques pendant les séances de formation de ces agents, et ils leur permettaient de comprendre leur rôle et celui des autres partenaires électoraux dont la population électorale, les partis politiques, l'Administration territoriale, les OSCs, les Confessions religieuses, les Associations communautaires, les Observateurs nationaux et internationaux, les professionnels des médias et les représentants des institutions de l'Etat.

VI.3. Rôle des partenaires électoraux dans le programme d'éducation civique et électorale

Les partenaires électoraux ont activement participé au programme d'éducation civique et électorale de la population, surtout dans le volet sensibilisation.

Ainsi, à titre d'exemples:

- ils ont contribué à l'enrichissement et à la validation des modules d'éducation civique et électorale au cours d'un atelier qui les a réunis les 1^{er} et 2 octobre 2009. Un plan d'actions national d'éducation civique et électorale pour la société civile a été adopté au cours d'un autre atelier tenu du 3 au 4 novembre 2009. Ce document a servi aussi de support de sensibilisation des groupes spéciaux (les femmes, les jeunes, les démobilisés,...) sur leur comportement en période électorale ;
- les Confessions religieuses quant à elles ont souvent relayé les messages de la CENI dans leur lieu de culte respectif.



Journée de réflexion sur le plan d'actions national d'éducation civique et électorale

VI.4. Modules de sensibilisation

La CENI a conçu et élaboré des modules de sensibilisation et de formation qui portaient sur les thèmes ci-après:

- les enjeux démocratiques des élections : pourquoi voter et comment s'enrôler ;
- le rôle des partenaires électoraux ;
- le fonctionnement de la CENI et de ses démembrements : limites des compétences ;
- l'opération d'enregistrement au rôle électoral ;
- le déroulement des opérations de vote ;
- le guide pratique de l'opération d'enregistrement au rôle d'électeur ;
- les principes et les techniques de formation des adultes (andragogie) ;
- l'organisation du recensement électoral ;
- les outils du recensement électoral (découpage administratif, registres d'inscription, information à collecter sur chaque électeur, attestations d'inscription) ;
- la répartition des sièges, la méthode des « plus forts restes » et le mode de cooptation ;
- le guide pratique des membres des bureaux de vote ;
- les informations sur l'affichage des listes, les recours, la distribution des cartes d'électeurs et la mise en place des membres des bureaux de vote ;
- les dispositions pertinentes de la loi communale ;
- les élections des Conseillers communaux : chronologie, réception et vérification des candidatures, critères d'analyse ;
- le cycle électoral ;

- le code d'éthique d'un membre de la CEPI ;
- les innovations du nouveau Code électoral par rapport à celui de 2005
- les infractions électorales;
- les stratégies de règlement du contentieux électoral ;
- le dépouillement et établissement des procès-verbaux de dépouillement et les enveloppes de transmission ;
- les opérations électorales ;
- le système électoral du Burundi ;
- la prévention et la gestion des conflits électoraux ;
- le rôle d'un membre de bureau de vote, des mandataires des partis politiques et des observateurs ;
- l'observation électorale ;
- la conservation du matériel électoral lourd, léger et sensible ;
- le guide pratique pour l'élection des membres des conseils de collines ou de quartiers de 2010 en kirundi ;
- les procédures financières d'achat des services et des biens appliquées par le PNUD.

VI.5. Ateliers de formation et de sensibilisation

Avec l'appui de USAID/IFES, plus de 24 sessions de formation et de sensibilisation ont été tenues et animées par les membres et le staff de la CENI dans tout le pays pendant les mois de septembre à décembre 2009 et pendant les mois de février, mars, mai, juin, août et septembre 2010.

Le calendrier de ces formations se trouve à l'annexe 5.

Les mois d'octobre et de novembre 2010 ont été consacrés dans l'ensemble aux séances d'évaluations avec les CEPI, les CECI et les partenaires.



Séance d'évaluation du processus électoral avec les partenaires

VI.6. Supports de formation

Pour sensibiliser, former et informer la population électorale, la CENI a recouru à une série de supports dont les modules de formation, les affiches, les dépliants, les panneaux publicitaires, les sketches, les spots radiotélévisés, le livret intitulé « Chronogramme du processus électoral, échéances 2010 », les banderoles, les émissions radiodiffusées, le bulletin « Amatora meza », le site de la CENI, le concours de la chanson pour les élections de 2010 et le calendrier de l'année 2010 où chaque mois comporte un message en kirundi relatif aux élections. Ces messages se trouvent à l'annexe 6.

VI.7. Informations des partenaires

Dans le cadre des préparatifs du processus électoral de 2010 et pour entretenir une communication permanente avec ses partenaires, la CENI a organisé des rencontres d'échanges et d'information sur les différentes étapes du processus électoral. Des réunions périodiques ont été organisées par la CENI et chaque fois que l'actualité l'exigeait. Ces rencontres visaient particulièrement les acteurs et les partenaires au processus électoral à savoir les partis politiques, l'administration territoriale, les confessions religieuses, les organisations de la société civile, le haut commandement des Forces de Défense et de Sécurité, les médias, etc.

Chaque catégorie de partenaires était informée sur son rôle dans le processus électoral.

VI.7.1. Principaux canaux de communication

Les principaux canaux utilisés pour cette communication avec les partenaires sont : les réunions périodiques, les points ou conférences de presse, les communiqués diffusés dans les radios et dans la presse écrite. Une émission hebdomadaire a été produite par la CENI et diffusée en

Kirundi dans deux radios locales (la Radio nationale et Radio Maria Burundi) pour les informations en rapport avec le processus et dirigées au public national. La CENI a également produit un journal mensuel bilingue intitulé « Amatora meza ». En outre, un site web de la CENI a été créé et mis en ligne depuis mars 2010.



Réunion de concertation entre la CENI et les partis politiques au siège de la CENI

VI.7.2. Rôle de la synergie des médias

Sous la supervision du Plan d'Action Commun d'Appui aux Médias (PACAM), la Synergie des médias a organisé des débats pré-électoraux et assuré une couverture médiatique des campagnes électorales et des différents scrutins.

Les clarifications données en direct par le Président de la CENI le jour du scrutin à travers les 15 radios regroupées en synergie, ont permis aux auditeurs de suivre en temps réel le déroulement des opérations de vote.

Notons enfin que la presse écrite s'était également organisée en synergie le jour du scrutin pour diffuser les mêmes informations sur le déroulement du scrutin.

CHAPITRE VII : ORGANISATION DES SCRUTINS

Conformément à la Constitution et au Code électoral, la CENI a organisé cinq scrutins suivant le calendrier ci-après :

- les élections communales le 24 mai 2010 ;
- l'élection présidentielle le 28 juin 2010 ;
- les élections des députés le 23 juillet 2010 ;
- les élections des sénateurs le 28 juillet 2010 ;
- les élections des conseils de collines ou de quartiers et des chefs de collines ou de quartiers le 07 septembre 2010.

VII.1. Election des Conseils communaux

Contrairement au Code électoral de 2005 qui fixait le nombre des Conseillers communaux à 25, celui de 2009 en prévoit 15.

VII.1.1. Dépôt et analyse des candidatures

Les listes des candidats conseillers communaux ont été déposés par les partis politiques et par les indépendants. Le dépôt des dossiers a eu lieu du 07 avril au 16 avril 2010 dans les CEPI. Chaque liste devait comporter au maximum 30 personnes et un minimum de 15 personnes dans le respect des équilibres ethnique et de genre. Ce sont les CEPI qui analysaient les critères de recevabilité des candidatures de chaque liste présentée.

Après analyse des candidatures par les CEPI, vingt quatre partis politiques et cinq candidats indépendants qui avaient déposé les dossiers ont été retenus pour entrer en compétition.

Tableau n°10 : Liste des partis politiques/candidats indépendants ayant pris part au

scrutin communal et nombre de communes dans lesquelles ils se sont présentés

N°	Partis politiques/Indépendants	Nombre de communes
1	CNDD-FDD	129
2	SAHWANYA-FRODEBU	129
3	FNL	129
4	UPRONA	129
5	UPD-ZIGAMIBANGA	129
6	MSD	124
7	CNDD	121
8	SAHWANYA-FRODEBU NYAKURI IRAGI RYA NDADAYE	103
9	MRC	97
10	PPDRR	83
11	PALIFE-AGAKIZA	77
12	ADR	62
13	PARENA	53
14	RADEBU	37
15	CDP	35
16	PAJUDE	10
17	FROLINA	10
18	HAKIZIMANA Déo	9
19	FEDS-SANGIRA	8
20	KAZE-FDD	7
21	PP	6
22	PTD	6
23	ABASA	5
24	PIEBU	2
25	PIT	2
26	BISHAHUSHI Frédéric	1
27	HABONIMANA Pierre	1
28	NAHIMANA TERENCE	1
29	NDAGIJIMANA Justin	1

VII.1.2. Déroulement de la campagne électorale

La campagne électorale a été ouverte par Décret n°100/71 du 04 mai 2010. Elle a débuté le 05 mai 2010 et clôturée le 18 mai 2011. De manière globale, elle s'est déroulée dans une atmosphère calme sur toute l'étendue du pays. Toutefois, elle a été émaillée de quelques incidents.

VII.1.3. Déroulement du scrutin

Initialement prévu le 21 mai 2010, le scrutin communal a été reporté au 24 mai 2010 suite à des problèmes d'ordre logistique.

La population a été très matinale pour accomplir son devoir civique. De longues files d'attente ont été observées devant les bureaux de vote, chacun attendant calmement son tour de voter.



Les électeurs sur les rangs pour voter

La présence des mandataires des partis politiques et des candidats indépendants et des observateurs nationaux et internationaux était remarquable. Les forces de l'ordre et de sécurité étaient déployées à travers tout le pays pour sécuriser les bureaux de vote et les électeurs.

Conformément à la loi, le scrutin s'ouvre à 6 heures et se clôture à 16 heures. Néanmoins, à certains bureaux de vote les électeurs qui étaient sur les files d'attente ont continué à voter jusqu'à 18 heures et même au-delà pour 10 bureaux de vote sur 6969 au niveau national.



Une électrice qui exprime son choix

VII.1.4. Proclamation et gestion des résultats

La proclamation des résultats provisoires des élections communales est faite par le Président de chaque CEPI (art.75 du Code électoral). Après analyse des différents recours, les CEPI ont proclamé les résultats définitifs des élections communales au niveau de chaque province. La CENI a invité les responsables des CEPI à venir à Bujumbura pour permettre à l'opinion nationale et internationale de connaître la nature des recours introduits et la suite y réservée.



Au King's Conference Center, les CEPI présentent la nature des recours des élections communales et la suite y réservée

Sur un total de 3 554 130 personnes inscrites au rôle électoral, il y a eu 3 219 729 de votants, soit un taux de participation de 90,60%. Après la consolidation des résultats de tous les centres de vote, sur un total de 1935 sièges des conseillers communaux répartis dans toutes les communes du pays, les partis politiques et les candidats indépendants se classent comme c'est repris dans le tableau qui suit.

Tableau n°11 : Répartition des sièges des Conseillers Communaux par parti politique/indépendant, par Province et par commune

Province Bujumbura Mairie

Commune	Partis						Total
	CNDD-FDD	FNL	MSD	UPRONA	UPD	Sahwanya-Frodebu	
Buterere	4	7	1	1	1	1	15
Buyenzi	4	2	1	1	6	1	15
Bwiza	5	2	4	2	1	1	15
Cibitoke	3	2	5	2	2	1	15
Gihosha	5	5	2	2	-	1	15
Kamenge	7	6	1		—	1	15
kanyosha	5	7	1	1	1	—	15
Kinama	5	8	1	—	1	—	15
Kinindo	4	1	4	4	1	1	15
Musaga	3	2	6	3	—	1	15
Ngagara	4	1	5	4	1	—	15
Nyakabiga	3	1	6	3	1	1	15
Rohero	4	3	4	3	—	1	15
Total	56	47	41	26	15	10	195

Province Cibitoke

Commune	Partis				
	CNDD-FDD	FNL	Sahwanya Frodebu	MSD	Total
Buganda	10	3	1	1	15
Bukinanyana	13	1	1	—	15
Mabayi	11	3	1	—	15
Mugina	11	3	1	—	15
Murwi	10	3	2	—	15
Rugombo	9	3	2	1	15
Total	64	16	8	2	90

Province Mwaro

Commune	Partis						
	CNDD-FDD	Uprona	FNL	MRC	Sahwanya-Frodebu	MSD	Total
Bisoro	6	3	3	1	1	1	15
Gisozi	3	6		2	1	3	15
Kayokwe	8	1	2	1	1	2	15
Ndava	9	2	1		1	2	15
Nyabihanga	11		2	1	1		15
Rusaka	6	4		1	1	3	15
Total	43	16	8	6	6	11	90

Province Bururi

Communes	Partis									
	Sahwanya Frodebu	FNL	CNDD - FDD	UPRONA	CNDD	MSD	UPD	Frolina	Parena	Total
Burambi	6	3	2	2	1	1				15
Bururi	4	1	4	2	3	1				15
Buyengero	6	4	3	1	1					15
Matana	3	1	5	3	2	1				15
Mugamba	2	1	3	6	1	1	1			15
Rumonge	3	4	4	1	1		1	1		15
Rutovu	3	1	6	2	2	1				15
Songa	4	1	4	2	3	1				15
Vyanda	2		5	4	2		1		1	15
Total	33	16	36	23	16	6	3	1	1	135

Province Ngozi

Communes	Partis					
	CNDD FDD	FNL	UPRONA	Sahwanya Frodebu	UPD	Total
Busiga	12	1	1	1		15
Gashikanwa	12	2	1			15
Kirembe	10	5				15
Marangara	13	1	1			15
Mwumba	14		1			15
Ngozi	12	1	1		1	15
Nyamurenza	13	2				15
Ruhororo	12	1	2			15
Tangara	13	1	1			15
Total	111	14	8	1	1	135

Province Gitega

COMMUNES	Partis									
	CNDD - FDD	FNL	UPRONA	Sahwanya- Frodebu	MSD	Frodebu Nyakuri	Palipe - Agakiza	UPD	MRC	TOTAL
Bugendana	13	1					1			15
Bukirasazi	12	1	1		1					15
Buraza	12		1	2						15
Giheta	12	2				1				15
Gishubi	13	2								15
Gitega	10	2	1		1			1		15
Itaba	12	1	1	1						15
Makebuko	12	1	1	1						15
Mutaho	13	1	1							15
Nyarusange	11	2		1	1					15
Ryansoro	10	1	1	1	1				1	15
Total	130	14	7	6	4	1	1	1	1	165

Province Kayanza

Communes	Partis							
	CNDD - FDD	FNL	UPRONA	SAHWANYA FRODEBU	UPD	MRC	MSD	Total
Butaganzwa	12	2	1					15
Gahombo	10	1	3	1				15
Gatara	9	3	1	2				15
Kabarore	13	1		1				15
Kayanza	9	1	1	3	1			15
Matongo	10	1	1	1		1	1	15
Muhanga	12	1	1	1				15
Muruta	12	1	1	1				15
Rango	13	1	1					15
Total	100	12	10	10	1	1	1	135

Province Bujumbura

Communes	Partis									
	CNDD- FDD	FNL	Sahwanya- Frodebu	MSD	UPRONA	MRC	FREDERIC	UPD	Frodebu Nyakuri	Total
Bugarama	6	6	2		1					15
Isale	3	11	1							15
Kabezi	3	12								15
Kanyosha	2	12		1						15
Mubimbi	7	8								15
Mugongomanga	4	1	1	3	4	1	1			15
Muhuta	4	9	1		1					15
Mukike	6	1	1	2	5					15
Mutambu	6	8	1							15
Mutimbuzi	5	8	1					1		15
Nyabiraba	4	9			1				1	15
Total	50	85	8	6	12	1	1	1	1	165

Province Kirundo

COMMUNES	PARTIS						TOTAL
	CNDD - FDD	FNL	UPRONA	Sahwanya-Frodebu	MSD	Frodebu-Nyakuri	
BUGABIRA	12	1	2				15
BUSONI	12	1	1			1	15
BWAMBARANGWE	10	4	1				15
GITOBE	11	3		1			15
KIRUNDO	9	1	2		1	2	15
NTEGA	10	4	1				15
VUMBI	9	3	1			2	15
Total	73	17	8	1	1	5	105

Province Karusi

COMMUNES	PARTIS						TOTAL
	CNDD - FDD	FNL	UPRONA	MSD	Sahwanya-Frodebu	PPDRR	
Bugenyuzi	15						15
Buhiga	12	1	1	1			15
Gihogazi	14	1					15
Gitaramuka	13	1	1				15
Mutumba	13	2					15
Nyabikere	12	2			1		15
Shombo	12	1			1	1	15
Total	91	8	2	1	2	1	105

Province Bubanza

COMMUNES	PARTIS						TOTAL
	CNDD - FDD	FNL	MSD	UPD	UPRONA	Sahwanya-Frodebu	
Bubanza	13	1	1				15
Gihanga	9	2	1	1	1	1	15
Mpanda	11	4					15
Musigati	14	1					15
Rugazi	11	3	1				15
Total	58	11	3	1	1	1	75

Province Makamba

Communes	Partis									Total
	CNDD-FDD	FNL	Sahwanya-Frodebu	UPRONA	MSD	UPD	CNDD	Frodebu Nyakuri	FROLI NA	
Kayogoro	12	2	1							15
Kibago	10	1	2	2						15
Mabanda	8	1	3	2	1					15
Makamba	8	1	3	1		1	1			15
Nyanza - lac	6	1	4	1			1	1	1	15
Vugizo	7	1	3	2	1		1			15
TOTAL	51	7	16	8	2	1	3	1	1	90

Province Muramvya

COMMUNES	PARTIS					
	CNDD - FDD	UPRONA	SAHWANYA-FRODEBU	MSD	FNL	
Bukeye	12	2	1			15
Kiganda	10	3		1	1	15
Mbuye	12	2	1			15
Muramvya	9	3	1	1	1	15
Rutegama	13		1		1	15
Total	56	10	4	2	3	75

Province Cankuzo

COMMUNES	PARTIS						
	CNDD - FDD	MSD	UPRONA	SAHWANYA-FRODEBU	UPD	FNL	TOTAL
Cankuzo	10	2	1	1	1		15
Cendajuru	12		1		1	1	15
Gisagara	10	2	1	1	1		15
Kigamba	10	1	2	1	1		15
Mishiha	12		1	1	1		15
TOTAL	54	5	6	4	5	1	75

Province Muyinga

Communes	Partis							Total
	CNDD - FDD	FNL	UPRONA	SAHWANYA FRODEBU	UPD	MRC	MSD	
Buhinyuza	12	2	1					15
Butihinda	13	2						15
Gashoho	12	2	1					15
Gasorwe	10	3		1	1			15
Giteranyi	12	2	1					15
Muyinga	11	2	1		1			15
Mwakiro	12	2			1			15
Total	82	15	4	1	3			105

Province Rutana

COMMUNES	PARTIS					TOTAL
	CNDD - FDD	MSD	UPRONA	SAHWANYA- FRODEBU	FNL	
Bukemba	11	1	1	1	1	15
Giharo	12			1	2	15
Gitanga	11		2	1	1	15
Mpingakayove	11		2	1	1	15
Musongati	11	1	1	1	1	15
Rutana	11	1	1	1	1	15
Total	67	3	7	6	7	90

Province Ruyigi

COMMUNES	PARTIS					
	CNDD - FDD	FNL	UPRONA	SAHWANYA-FRODEBU	MSD	TOTAL
Butaganzwa	11	1	1	2		15
Butezi	10	2	1	1	1	15
Bweru	11	1	1	1	1	15
Gisuru	12	2		1		15
Kinyinya	13	1			1	15
Nyabitsinda	13	2				15
Ruyigi	11	1	1	1	1	15
Total	81	10	4	6	4	105

Tableau n°12: Classement des partis politiques/Indépendants suivants les sièges obtenus dans les conseils communaux au niveau national

N	Partis politiques/Indépendants	Nombre de sièges obtenus	%
1	CNDD-FDD	1203	62.17
2	FNL	291	15.04
3	UPRONA	152	7.86
4	SAHWANYA FRODEBU	123	6.36
5	MSD	92	4.75
6	UPD-ZIGAMIBANGA	32	1.65
7	CNDD	19	0.98
8	MRC	9	0.47
9	SAHWANYA FRODEBU NYAKURI IRAGI RYA NDADAYE	8	0.41
10	FROLINA	2	0.10
11	PARENA	1	0.05
12	PPDRR	1	0.05
13	BISHAHUSHI Frédéric	1	0.05
14	PALIFE-AGAKIZA	1	0.05
15	ADR	0	0.00
16	RADEBU	0	0.00
17	CDP	0	0.00
18	PAJUDE	0	0.00
19	HAKIZIMANA Déogratias	0	0.00
20	FEDS-SANGIRA	0	0.00
21	KAZE-FDD	0	0.00
22	PP	0	0.00
23	PTD	0	0.00
24	ABASA	0	0.00
25	PIEBU	0	0.00
26	PIT	0	0.00
27	HABONIMANA Pierre	0	0.00
28	NAHIMANA TERENCE	0	0.00
29	NDAGIJIMANA Justin	0	0.00
TOTAL		1 935	100

A l'issue de cette proclamation, certaines formations politiques de l'opposition ont contesté les résultats du scrutin. Pour ces dernières, le scrutin a été entaché d'irrégularités et de fraudes électorales massives sans pour autant pouvoir fournir des preuves tangibles et irréfutables.

Pourtant, le jour du scrutin, les observateurs nationaux et internationaux, la synergie des médias, les mandataires des partis politiques en compétition et les différents responsables des partis politiques avaient tous affirmé, reconnu et salué le bon déroulement du scrutin. Ce n'est qu'au lendemain de l'annonce des résultats provisoires que certaines formations politiques de l'opposition ont contesté les résultats du scrutin.

Après la proclamation des résultats provisoires, des déséquilibres ethnique et de genre ont apparu dans les listes nominatives des élus. Les CEPI ont alors procédé au redressement de ces déséquilibres par cooptation comme prévu par l'article 181 du Code électoral.

Les membres des différents Conseils communaux se sont réunis pour élire leurs bureaux, à savoir le Président du Conseil communal, le Vice-Président et l'Administrateur communal qui est de droit Secrétaire du Conseil communal.

Sur 129 Administrateurs communaux au niveau national, 127 sont déjà nommés. Les premiers Administrateurs élus et nommés ont été solennellement investis le 07 août 2010.



La liste des Administrateurs élus se trouve à l'annexe 7

VII.2. Election du Président de la République

VII.2.1. Dépôt et analyse des candidatures

La CENI a enregistré le dépôt des dossiers de sept candidats à l'élection présidentielle présentés par les partis politiques CNDD-FDD, FNL, UPRONA, SAHWANYA- FRODEBU, MSD, UPD-ZIGAMIBANGA et le parti CNDD. Après les élections communales, une coalition dénommée Alliance des Démocrates pour le Changement «ADC- IKIBIRI » est née et a contesté les résultats de ce scrutin. Il s'en est suivi le retrait volontaire des dossiers de six candidats de la compétition présidentielle. Le processus a toutefois poursuivi son cours normal avec un seul candidat du parti CNDD-FDD.

VII.2.2. Déroulement de la campagne électorale

Le seul candidat du CNDD-FDD, Monsieur Pierre NKURUNZIZA a mené sa campagne sans aucun incident. Les meetings électoraux ont été organisés à travers tout le pays et suivis de nombreux observateurs nationaux et internationaux ainsi que les médias. Cette campagne a eu lieu du 12 au 25 juin 2010 conformément au Décret n°100/99 du 11 juin 2010.

VII.2.3. Déroulement du scrutin

Le scrutin présidentiel a eu lieu le 28 juin 2010 au niveau national et à l'étranger. Préalablement, la CENI a pris des dispositions particulières adaptées à la bonne gestion de la candidature unique. Les bureaux de vote ont été ouverts à 6 heures et fermés à 16 heures. Le timing a été bien respecté et le scrutin n'a connu aucun incident.

La population a participé massivement et calmement au vote malgré les actes d'intimidation qui avaient été signalées dans certaines localités du pays, cas de l'explosion des grenades.

VII.2.4. Proclamation et gestion des résultats

La proclamation des résultats provisoires par la CENI a eu lieu le 30 juin 2010. Sur un total de 3 558 736 personnes inscrites (les Burundais de l'intérieur et les Burundais de la diaspora), 2 735 558 ont voté, soit un taux de participation de 76,86%. Le candidat du parti CNDD-FDD a été élu Président de la République au suffrage universel direct avec un score de 91,60%.

L'Arrêt RCCB 235 rendu par la Cour constitutionnelle en date du 8 juillet 2010 a constaté la régularité du scrutin présidentiel et déclaré Monsieur Pierre NKURUNZIZA élu Président de la République.

Son investiture a eu lieu solennellement le 26 août 2010.



Cérémonie de prestation de serment de Son Excellence Monsieur Pierre NKURUNZIZA, Président de la République du Burundi

VII.3. Election des Députés

L'Assemblée Nationale burundaise est composée d'au moins 100 Députés à raison de 60% de Hutu et de 40% de Tutsi, y compris un minimum de 30 % de femmes, élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans et de trois Députés issus de l'ethnie Twa cooptés conformément au Code électoral.

Ainsi, sur base du Recensement général de la population de 2008 et du découpage administratif en 17 provinces correspondant à 17 circonscriptions électorales, les sièges se répartissent comme suit :

Tableau n° 13 : Répartition des sièges des députés à pourvoir par province

N°	Province	Nombre de sièges à pourvoir
----	----------	-----------------------------

1	Bubanza	4
2	Bujumbura	7
3	Bururi	7
4	Cankuzo	3
5	Cibitoke	6
6	Gitega	9
7	Karusi	6
8	Kayanza	7
9	Kirundo	8
10	Makamba	5
11	Muramvya	4
12	Muyinga	8
13	Mwaro	3
14	Ngozi	8
15	Rutana	4
16	Ruyigi	5
17	Mairie de Bujumbura	6
TOTAL		100

VII.3.1. Dépôt et analyse des candidatures

Le dépôt des candidatures pour ce scrutin s'est fait sur base des listes bloquées présentées par les partis politiques et les candidats indépendants dans le respect des équilibres ethnique et de genre. Sept formations politiques et deux candidats indépendants qui avaient soumis les dossiers à la CENI ont vu leurs candidatures validées pour entrer en compétition.

Tableau n°14 : Liste des partis politiques et candidats indépendants par province couverte

N°	Partis politiques/Indépendants	Nombre de provinces
1	CNDD-FDD	17
2	UPRONA	17
3	SAHWANYA-FRODEBU NYAKURI IRAGI RYA NDADAYE	17
4	CELAT-HUMURA	17
5	KAZE-FDD	6
6	PTD	4
7	FROLINA	1
8	Déogratias HAKIZIMANA	1
9	Patrick HAMENYIMANA	1

Pour permettre au plus grand nombre de candidats de déposer leurs dossiers, la CENI a pris des mesures de souplesse en prolongeant les délais de dépôt.

VII.3.2. Déroulement de la campagne électorale

La campagne a eu lieu du 07 au 20 juillet 2010 de 6 heures à 18 heures. Dans l'ensemble, cette campagne s'est bien déroulée, mais certains partis politiques se sont présentés sur terrain avec retard. Leurs listes bloquées avaient été déposées à la CENI avec retard.

VII.3.3. Déroulement du scrutin

Les élections des Députés ont eu lieu le 23 juillet 2010. Ces élections se sont déroulées dans le calme et ont bénéficié de l'amélioration progressive de la sécurité sur le terrain et des meilleures stratégies d'organisation tenant compte des observations et des leçons tirées des scrutins antérieurs. Les bureaux de vote ont été ouverts de 6 heures à 16 heures.

VII.3.4. Proclamation et gestion des résultats

La proclamation des résultats provisoires des élections des Députés a eu lieu au King's Conference Center de Bujumbura le 30 juin 2010. Sur sept partis politiques en compétition, seuls trois ont obtenu des sièges à l'Assemblée Nationale.

Après le scrutin, les résultats n'ont pas reflété les équilibres exigés. C'est ainsi que la CENI a procédé à la correction des déséquilibres par cooptation.

En définitive, l'Assemblée Nationale du Burundi comprend 106 Députés dont 100 élus et 6 cooptés.

Tableau n°15 : Répartition des sièges des Députés par parti et par province

Province	Taux de participation	Nombre de sièges
Ruyigi	63,48%	CNDD-FDD : 5
Gitega	63,68%	CNDD-FDD : 8 UPRONA : 1 Sahwanya Frodebu-Nyakuri :1 (coopté)
Mwaro	60,05%	CNDD-FDD : 2 UPRONA : 1
Kirundo	84,03%	CNDD-FDD : 6 Sahwanya-FRODEBU Nyakuri : 1 UPRONA : 1
Makamba	60,36%	CNDD-FDD : 4 UPRONA : 1
Cankuzo	70,21%	CNDD-FDD : 2 UPRONA : 1
Rutana	63,73%	CNDD-FDD : 3 UPRONA : 1
Kayanza	70,07%	CNDD-FDD : 6 UPRONA : 1
Bururi	54,98%	CNDD-FDD : 4 UPRONA : 2 Sahwanya FRODEBU Nyakuri : 1
Bujumbura	58,28%	CNDD-FDD : 4 Sahwanya FRODEBU Nyakuri : 2 UPRONA : 1
Muyinga	77,60%	CNDD-FDD : 7 UPRONA : 1
Bubanza	69,11%	CNDD-FDD : 4

Bujumbura Mairie	40,34%	CNDD-FDD : 4 UPRONA : 2
Cibitoke	60,38%	CNDD-FDD : 5 UPRONA : 1
Muramvya	76,96%	CNDD-FDD : 3 UPRONA : 1
Ngozi	80,98%	CNDD-FDD : 8 dont 1 coopté UPRONA : 1
Karusi	78,65%	CNDD-FDD : 6 UPRONA : 1 (Coopté)
S –Total/Partis politiques	66,68%	103
Ethnie Twa		3 (Cooptés)
TOTAL		106

La liste des Députés élus et cooptés se trouve à l'annexe 8

VII.4. Election des Sénateurs

VII.4.1. Dépôt et analyse des candidatures

Les dossiers de candidature ont été déposés et analysés à la CENI. Les partis CNDD-FDD et UPRONA sont les seuls à avoir déposé des listes des candidats sénateurs à la CENI à raison de quatre candidats par parti dont deux de même ethnie. Le parti CNDD-FDD a présenté des listes dans les 17 provinces du pays, tandis que le parti UPRONA n'a présenté ses listes que dans 13.

VII.4.2. Déroulement de la campagne électorale

La campagne électorale pour les élections des Sénateurs s'est déroulée du 12 juillet au 25 juillet 2010. Elle n'a pas réuni beaucoup de monde du fait qu'il s'agissait d'une élection indirecte

par les Conseillers communaux. Il s'agit d'une élection indirecte qui concerne uniquement les Conseillers communaux. Cette campagne électorale a connu un chevauchement avec celle des députés. Le jour de l'élection des députés, la campagne a été suspendue.

VII.4.3. Déroulement du scrutin

Selon la nature du scrutin sénatorial, un bureau de vote a été ouvert à chaque province. Chaque électeur (conseiller communal) recevait deux bulletins de vote : un pour la liste de candidats Hutu et un autre pour la liste de candidats Tutsi. Au niveau national sur 1 935 Conseillers communaux, 1 500 se sont présentés au vote, soit un taux de participation de 77.5%.

VII.4.4. Proclamation et gestion des résultats

La proclamation des résultats provisoires par la CENI a eu lieu le 30 juillet 2010. Sur 34 sièges à pourvoir, le parti CNDD-FDD en a remporté 32 et l'UPRONA 2. Trois Sénateurs d'ethnie Twa ont été cooptés.

Tableau n°16 : Répartition des sièges des Sénateurs par parti et par province

Provinces	Votants (Conseillers communaux)	Les élus
Bubanza	65 sur 75 prévus	Hutu : NTISEZERANA Gabriel : CNDD-FDD Tutsi : NDABANEZE Immaculée : CNDD-FDD
Makamba	75 sur 90 prévus	Hutu : NDIKURIYO Réverien : CNDD-FDD Tutsi : NDAYIZEYE Françoise : CNDD-FDD
Bujumbura	77 sur 165 prévus	Hutu : NYANDWI Daphrose : CNDD : FDD Tutsi : RWANKINEZA Laurent : CNDD-FDD
Rutana	87 sur 90 prévus	Hutu : CIZA Virginie : CNDD-FDD Tutsi : MUHUNGU Jean Bosco : CNDD-FDD
Muramvya	67 sur 75 prévus	Hutu : NIZIGAMA Clotilde : CNDD-FDD Tutsi : BINEGAKO Sylvère : CNDD-FDD
Muyinga	94 sur 105 prévus	Hutu : RUGAGAMIZA Chrysologue : CNDD-FDD Tutsi : NDAYIROPERE Christine : CNDD-FDD

Ngozi	119 sur 135 prévus	Hutu :NDUWAMUNGU François Xavier : CNDD-FDD Tutsi : MWIDOGO Persille : CNDD-FDD
Kayanza	109 sur 135 prévus	Hutu : NDABIRABE Daniel Gélase : CNDD-FDD Tutsi : NTAWIHA Géneviève : CNDD-FDD
Kirundo	90 sur 105 prévus	Hutu : NDEMEYE Emmanuel : CNDD-FDD Tutsi : KANKINDI Jenipher : CNDD-FDD
Bururi	93 sur 135	Hutu : NIZIGAMA Véronique : CNDD-FDD Tutsi : NKENGURUTSE Emmanuel : UPRONA
Ruyigi	85 sur 105 prévus	Hutu : SURWUMWE Edouard : CNDD-FDD Tutsi : CITERESTE Espérance : CNDD-FDD
Bujumbura Mairie	109 sur 195 prévus	Hutu : GAKOBWA Révocate : CNDD-FDD Tutsi : NIYONGABO Pontien : UPRONA
Mwaro	59 sur 90 prévus	Hutu : KEKENWA Jérémie : CNDD-FDD Tutsi : NDUWIMANA Bernardine : CNDD-FDD
Cankuzo	67 sur 75 prévus	Hutu : NDAYIRAGIJE Samuel : CNDD-FDD Tutsi : NIJEBARIKO Antoinette : CNDD-FDD
Gitega	142 sur 165	Hutu : RUFYIKIRI Gervais : CNDD-FDD Tutsi : SINANKWA Fidès : CNDD-FDD
Karusi	97 sur 105	Hutu : MWASHAMBA Ismaël : CNDD-FDD Tutsi : NDIKUMAKO Athanase : CNDD-FDD
Cibitoke	65 sur 90	Hutu : KURISANSUMA Jean Bosco : CNDD-FDD Tutsi : HABARUGIRA Hawa : CNDD-FDD

En plus des Sénateurs élus et cooptés, le sénat burundais comprend les anciens chefs d'Etat qui sont membres de droit. Au total le Sénat burundais comprend 41 Sénateurs.

La liste des Sénateurs élus ou cooptés se trouve à l'annexe 9

VII.5. Election des Conseils de collines ou de quartiers et des Chefs de collines ou de quartiers

Par décret n°100/110 du 24 juillet 2010, le Président de la République a convoqué les électeurs à élire les conseillers de collines ou de quartiers et les chefs de collines ou de quartiers.

VII.5.1. Dépôt et analyse des candidatures

Les candidats conseillers de colline ou de quartier se présentent à titre indépendants. Leurs dossiers ont été déposés et analysés au niveau des CECI. Sur chaque liste devait figurer au moins cinq noms de candidats conseillers de colline ou de quartier. Néanmoins, il a été constaté que certaines listes de candidats ne totalisaient pas le minimum de cinq candidats exigés par la loi.

VII.5.2. Déroulement de la campagne électorale

La campagne électorale pour les élections des conseillers de colline ou de quartier s'est déroulée sous la supervision des membres des CECI en collaboration avec les membres du bureau de vote de cette colline ou quartier conformément à l'article 172 du Code électoral. Les réunions électorales ont été onéreuses pour la CENI et ont mobilisé beaucoup de ressources humaines où la campagne électorale était à la charge des candidats eux-mêmes.

VII.5.3. Déroulement du scrutin

L'élection des conseillers de colline ou de quartier et des chefs de colline ou de quartier a eu lieu le 07 septembre 2010 entre 6 heures et 16 heures. Il est à signaler que le taux de participation (53.77) a baissé par rapport aux autres scrutins pour des raisons suivantes :

- les enjeux de cette élection diffèrent de ceux des scrutins précédents ;
- la fatigue des électeurs après quatre scrutins consécutifs et serrés ;
- la nature du scrutin et la perte d'intérêt des électeurs.

Le scrutin s'est déroulé dans le calme et la tranquillité sur toutes les collines et tous les quartiers.

VII.5.4. Proclamation et gestion des résultats

Après le dépouillement du scrutin des élections collinaires, la proclamation des résultats provisoires a eu lieu le 09 septembre 2010 par les Présidents des CECI. Ces derniers ont transmis les résultats aux CEPI pour la centralisation. La date de proclamation des résultats définitifs a varié suivant le volume des recours à analyser au niveau de chaque CEPI.

La synthèse nationale des résultats des élections collinaires se trouve au tableau qui suit.

Tableau n°17 : Résultats des élections collinaires

Province	Nombre d'inscrits	Nombre de votants	Taux de participation	Nbre de collines	Nombre de femmes élues	Nombre d'hommes élus	Femmes chefs de collines ou de quartiers élus	Recours
Bujumbura	226 570	104 299	46.03	205	211	814	14	15
Bubanza	159 332	82 289	52.36	90	58	392	1	16
Cibitoke	194 025	101 106	52.11	131	64	591	3	11
Kirundo	278 602	213 348	75.70	193	152	813	6	7
Makamba	186 598	95 902	51.40	139	87	608	10	8
Cankuzo	96 192	50 857	52.58	87	86	349	4	6
Muyinga	275 434	201 784	73.90	230	130	1 020	6	4
Karusi	186 942	99 005	52.40	145	160	565	6	8
Mairie	286 873	88 420	30.82	97	94	391	14	7
Gitega	300 463	123 520	41.04	263	243	1 072	9	3
Ruyigi	161 105	71 890	44.52	178	141	749	6	13
Mwaro	112 968	52 957	46.88	131	91	564	7	9
Kayanza	259 493	123 836	47.94	262	239	1 071	15	16
Ngozi	306 250	211 148	68.97	298	244	1 246	17	16
Bururi	243 493	129 167	53.01	198	99	891	5	3
Rutana	138 392	70 864	51.21	161	133	671	12	8
Muramvya	130 880	90 769	69.21	99	54	441	1	6
TOTAL	3 554 130	1 911 161	53.77	2 907	2 286	12 248	136	156

CHAPITRE VIII : RELATIONS DE LA CENI AVEC SES PARTENAIRES

Le rôle des partenaires nationaux et internationaux fut important pendant le processus électoral de 2010. Grâce au dialogue permanent avec les uns et les autres, la CENI a bénéficié de plusieurs avis et conseils utiles dans la conduite et l'organisation des différents scrutins.

VIII.1. Les partenaires nationaux

Les élections sont une affaire nationale avant d'intéresser les partenaires extérieurs. Parmi les partenaires nationaux citons : la population burundaise, le Gouvernement du Burundi, l'Administration publique et territoriale, les partis politiques, les organisations de la société civile, les confessions religieuses, les forces de l'ordre et de sécurité ainsi que les médias.

VIII.1.1. La population burundaise

C'est un partenaire incontournable sans lequel les élections n'auraient pas eu lieu. En effet, la population burundaise en général et la population électorale en particulier a été sollicitée tout au long du processus pour répondre massivement aux différents rendez-vous électoraux. Son comportement a témoigné d'une maturité politique exemplaire et d'un sens élevé de responsabilité dans le cadre de la construction de la démocratie au Burundi.

VIII.1.2. Le Gouvernement du Burundi

Le Gouvernement du Burundi a adressé une requête d'appui aux élections de 2010 au Secrétaire Général des Nations Unies. La requête signée par Son Excellence Pierre NKURUNZIZA, Président de la République du Burundi, était la manifestation la plus solennelle exprimée par le Burundi pour que le processus électoral de 2010 bénéficie de l'attention voulue de la part de la Communauté internationale.

Le Gouvernement du Burundi a compris à temps les enjeux des élections de 2010. Malgré les nombreuses obligations de tout gouvernement, des efforts ont été vite consentis pour financer le fonctionnement de la CENI et ses démembrements. L'appui a été financier et matériel (salaires des membres de la CENI, du personnel d'appui et de tous les membres recrutés pour prêter dans les structures décentralisées, les locaux de la CENI, des structures décentralisées et les moyens de locomotion de la CENI). C'est également le Gouvernement du Burundi qui avait la mission de doter la CENI d'outils légaux pour organiser les élections.

VIII.1.3. Administration publique et territoriale

Au cours de tout le processus électoral, la CENI a bénéficié de la contribution de l'Administration publique et de l'Administration territoriale. Cette contribution passe par plusieurs départements ministériels qui appuient de manière directe ou indirecte le travail de la CENI.

Le Ministère de l'Intérieur qui est le point focal de la CENI auprès du Gouvernement du Burundi, a établi un pont entre les deux institutions. Les informations sur les étapes du processus et sur les efforts de mobilisation des ressources étaient portées à la connaissance du Gouvernement via le Ministère de l'Intérieur.

En matière de mobilisation des ressources matérielles et financières également, le Ministre des Relations extérieures et de la Coopération internationale a suivi étape par étape les promesses faites par les partenaires et les déblocages effectifs de fonds promis par les pays et organisations amis du Burundi. Cette information à jour lui a permis notamment de connaître les goulots d'étranglement au niveau du budget des élections dans ses contacts diplomatiques avec les Etats visités et les différentes autorités rencontrées au Burundi ou à l'étranger.

VIII.1.4. Les partis politiques

Acteurs intéressés et partenaires privilégiés des élections, les partis politiques sont restés en contact permanent avec la CENI tout au long du processus. Des réunions fréquentes avec les leaders et représentants des partis politiques ont été organisées.



Réunion d'échanges entre la CENI et les partis politiques et candidats indépendants

Ces réunions étaient appréciées par tous les responsables des formations politiques et par l'opinion nationale et internationale. Cet effort de transparence a été salué par tous les observateurs de bonne foi même si en matière de compétition politique électorale, les sympathies sont souvent éphémères.

VIII.1.5. Les organisations de la société civile

Les élections de 2010 ont été soutenues activement par les organisations de la société civile (OSCs). Les unes ont joué un rôle important dans l'éducation civique et électorale et les autres ont contribué dans l'observation électorale.

Les organisations de femmes ont mobilisé les femmes au niveau national pour élire et se faire élire. Ainsi, les résultats des élections de 2010 montrent que la place occupée par la femme burundaise dans les institutions est aujourd'hui honorable.

Tableau n°18: Participation de la femme dans les institutions

	Gouvernement	Assemblée Nationale	Sénat	Administrateurs communaux	Chefs de colline /quartier
Femmes	9	35	19	41	136
Hommes	12	71	22	88	2 771
Total	21	106	41	129	2 907
% des Femmes	42,8	33,01	46,3	31,7	4,7

Les listes des candidats aux élections des Députés et Sénateurs étaient bien constituées de sorte que la cooptation des femmes n'a pas été nécessaire.

Les associations de jeunes ont été présentes sur le terrain pendant tout le processus pour prévenir la violence électorale et éviter aux jeunes de tomber dans la manipulation politique.

Aujourd'hui plus qu'hier, la CENI estime que l'éducation civique et électorale doit être soutenue longtemps avant les rendez-vous électoraux.

VIII.1.6. Les confessions religieuses

Les différentes confessions religieuses ont sensibilisé la population burundaise à la tolérance et au respect mutuel. En outre, les Eglises ont déployé des observateurs à travers tout le pays pour suivre et évaluer le comportement des citoyens, des acteurs politiques et des candidats avant, pendant et après les élections. Les observateurs électoraux devenaient ainsi des témoins privilégiés et directs du déroulement des élections. Leurs déclarations préliminaires au lendemain de chaque scrutin ont contribué à l'apaisement du processus.

Pendant la mise en place des structures décentralisées, la CENI a approché les différents responsables religieux pour qu'ils proposent des membres pouvant servir dans les CEPI et les CECI.

La CENI estime que ces hommes d'Eglise et des diverses confessions religieuses ont donné une contribution appréciable dans la conduite du processus électoral.

VIII.1.7. Les médias

Les médias burundais, à travers la synergie, ont réédité le bon exploit de 2005, en informant l'opinion en temps réel et en éclairant les citoyens sur les principaux enjeux des élections de 2010.

Canaux de communication et d'information, relais des opinions plurielles et espaces de dialogue entre la population et les acteurs politiques, les médias burundais ont joué le rôle d'éducateurs infatigables et d'animateurs du débat contradictoire.

Les différents programmes et émissions montés en synergie ont été une véritable source d'informations pour l'opinion nationale et internationale intéressée par l'évolution politique du Burundi.

VIII.1.8. Les forces de l'ordre et de sécurité

Les forces de l'ordre et de sécurité ont joué un rôle considérable pendant les élections. Le volet « sécurisation des élections et des électeurs » a bénéficié d'une préparation minutieuse de la part des forces de l'ordre sous la coordination du Ministère de la Sécurité publique à travers un plan opérationnel de sécurisation des élections. Des partenaires au développement ont contribué à la formation appropriée des agents de l'ordre.

Dans cette importante mission de sécurisation du processus électoral global, la Police Nationale du Burundi a été appuyée par des éléments de la Force de Défense Nationale. A travers toutes les collines et tous les quartiers du Burundi, les éléments de la Police Nationale et de l'Armée Nationale ont été présents surtout pendant les jours des différents scrutins et les moments forts qui suivaient la fin des scrutins.

VIII.2. Les partenaires internationaux

VIII.2.1. Rôle de la Communauté internationale

Après la requête envoyée au Secrétaire Général des Nations Unies par le Chef de l'Etat burundais, les Nations Unies ont eu une première réaction positive en envoyant à Bujumbura une Mission d'Evaluation des Besoins du Cycle électoral « Needs Assessment Mission » (NAM).

Cette mission technique envoyée par New York au mois de juillet 2009 est venue appuyer le travail de planification et de budgétisation des activités électorales, déjà amorcé par la CENI. Ce travail a abouti à la signature du PRODOC le 18 septembre 2009.

Ainsi, la voie était ouverte pour les différents partenaires internationaux à appuyer financièrement le processus électoral de 2010 par leurs contributions. Certains bailleurs de fonds ont préféré alimenter le « Basket fund ». D'autres partenaires du Burundi ont soutenu le processus électoral hors Basket fund.

VIII.2.2. Mécanismes de coordination et de mobilisation des ressources

Dans la démarche de coordination et de mobilisation des ressources, la CENI a bénéficié d'un appui soutenu du Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) et du PNUD.

Trois mécanismes de collaboration ont été mis en place pour permettre à la CENI et aux partenaires internationaux d'échanger régulièrement sur les défis et les préparatifs des élections de 2010.

Il s'agit de :

- Comité Consultatif Stratégique, organe réunissant tous les Ambassadeurs et les Représentants des organisations internationales accrédités à Bujumbura ;
- Comité de Coordination Technique piloté par le PNUD pour permettre aux techniciens des Ambassades et organisations internationales d'évaluer les efforts de mobilisation des ressources et les étapes franchies dans les préparatifs des sélections ;
- Comité de Pilotage qui réunissait uniquement la CENI, le PNUD et les représentants des bailleurs du processus électoral de 2010.

La mobilisation des ressources a emprunté plusieurs canaux de communication, dont les visites fréquentes des délégations de la Commission de Consolidation de la Paix et les séances de travail avec la Configuration Burundi de la Commission de Consolidation de la Paix à travers des vidéo téléconférences à partir de New York.

CHAPITRE IX : OBSERVATION ELECTORALE

IX.1. Accréditation

Au cours des élections de 2010, la CENI a accrédité des observateurs tant nationaux qu'internationaux.

Concernant l'observation par les nationaux, 12 649 observateurs domestiques ont été accrédités par la CENI. Ces observateurs proviennent essentiellement des organisations de la société civile et des confessions religieuses. Parmi ces observateurs issus de la société civile, la grande majorité est issue de la Coalition de la Société Civile pour le Monitoring des Elections (COSOME), la Commission Episcopale Justice et Paix (CEJP), l'Organisation de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME), Fontaine Isoko, OADAME, ADISCO, RAPACODIBU, Conseil National des Eglises du Burundi, Association DUSHIREHAMWE, Eglise Evangélique des Amis/QPN, Ligue Izere Ntiwihebure, Fondation INTAHE, Réseau des Femmes Leaders (RFL).

Quant aux Observateurs internationaux, 1 041 ont été accrédités par la CENI. Ils proviennent des organismes et Pays comme l' Union Européenne, l' Union Africaine, la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, le COMESA, l'AWEPa, l'EAC, l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne, les Pays Bas, l'Ambassade de France, le Kenya, l'Ouganda, la Russie, la Tanzanie, la République Démocratique du Congo (RDC), l'Afrique du Sud, les Etats-Unis d'Amérique, la Norvège, l'IFES, l'EISA, des chercheurs de l'Université de Paris 1 et de l'Université de Yale (New York), etc.

Il sied de signaler que l'Union européenne a déployé une mission d'observation de long terme depuis le mois d'avril 2010. Cette mission a observé tous les cinq scrutins.

En outre, 506 accréditations ont été accordées aux journalistes de la presse nationale publique et privée qui opéraient en synergie, tandis que cinq journalistes représentaient la RFI, l'AFP, la BBC et le Journal Libération.

IX.2. Synthèse des recommandations des missions d'observation électorale

Les rapports des différentes missions d'observation électorale convergent sur le fait que les élections de 2010 au Burundi ont été libres, équitables et apaisées, et qu'elles ont été organisées suivant les standards internationalement acceptés. Toutefois, ils ont signalé quelques lacunes qui n'étaient pas de nature à remettre en cause les résultats des différents scrutins.

Ainsi, des recommandations ont été formulées en vue de l'amélioration des scrutins à venir:

Au Parlement :

- regrouper les scrutins pour réduire les coûts lors des prochaines échéances électorales ;
- faire usage du bulletin unique pour les prochaines élections en vue de réduire les coûts et simplifier les procédures de vote et de dépouillement;
- augmenter le nombre des membres des bureaux de vote ;
- prendre des mesures budgétaires nécessaires pour accorder des financements aux partis politiques (respect des dispositions légales prévues en cette matière) ;
- corriger les dispositions de l'article 108 sur la cooptation à l'Assemblée nationale afin que les sièges cooptés ne soient plus distribués entre les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages à parts égales, mais qu'ils le soient à proportion des suffrages reçus ;
- corriger les incohérences et conflits entre les dispositions du code électoral et de la Constitution d'une part et entre le Code électoral et d'autres instruments légaux nationaux et internationaux, notamment le Pacte des droits civils et politiques.

Au Gouvernement :

- exiger au Conseil National de la Communication (CNC) d'organiser des débats contradictoires à la radio et à la télévision pendant la campagne électorale ;
- interdire l'utilisation des biens de l'Etat pour des fins de campagne et appliquer aux contrevenants les sanctions prévues par la loi.

A la CENI :

- actualiser le fichier électoral par une maintenance appropriée et des mises à jour régulières;
- publier la liste des candidats à chaque élection avant le jour du scrutin;
- améliorer la publication des résultats après chaque scrutin pour plus de transparence et d'efficacité.

Les différentes missions d'observation électorale ont apprécié le rôle positif joué par les medias et les encouragent à poursuivre le travail en synergie.

CHAPITRE X : LECONS APPRISES, REFORMES PROPOSEES ET STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

A la fin des élections, au cours des mois d'octobre et novembre 2010, la CENI a organisé diverses sessions d'évaluation du processus électoral de 2010. Les sessions d'évaluation réunissaient les membres des CEPI, des CECI et les partenaires nationaux.

Trois questions majeures ont été abordées :

- les principales leçons apprises ;
- les idées de réformes à proposer ;
- les meilleures stratégies pour l'amélioration des scrutins à venir.

A l'issue de ces réunions d'évaluation, les leçons, les réformes et les stratégies suivantes ont été dégagées.

X.1. LECONS APPRISES

X.1.1. Le cadre légal

- ❖ le cadre légal est un outil incontournable pour l'organisation des élections. Son respect garantit la crédibilité du processus électoral;
- ❖ le retard dans la promulgation du Code électoral a entraîné le chevauchement de certaines activités et les implications budgétaires supplémentaires;
- ❖ le Code électoral de 2009 présente des lacunes, incohérences et imperfections qui sont à l'origine de multiples difficultés d'application.

Il s'agit notamment de :

- les pièces d'identification de l'électeur qui ne sont pas clairement définies;
 - l'usage de bulletins multiples;
 - l'utilisation des enveloppes (enveloppe blanche et enveloppe noire);
 - l'utilisation de deux urnes, une grande et une petite;
 - le double comptage;
 - le calcul de taux de discordance;
 - les mécanismes de cooptation interprétés différemment;
 - la prise en charge financière des mandataires des partis politiques le jour du scrutin;
 - la gestion difficile des procès-verbaux;
 - le pouvoir des CEPI de statuer en premier et dernier ressort sur les recours qui leur sont soumis;
 - la qualité d'OPJ accordée au seul Président du BV;
 - absence de juridictions électorales;
 - l'absence de sanctions administratives;
 - la gestion d'une candidature unique à l'élection présidentielle ;
- ❖ les arrêtés de la CENI ont été très utiles pour combler certaines lacunes et préciser l'interprétation de certaines dispositions du Code électoral.

X.1.2. La logistique électorale

- ❖ les difficultés d'organiser la logistique électorale dans des délais courts pour plusieurs scrutins serrés;
- ❖ le retard dans l'acquisition et l'équipement des bureaux;
- ❖ l'importance de recourir aux solutions locales en cas de nécessité;
- ❖ le coût très élevé du matériel électoral sensible dû à l'usage des bulletins multiples (à titre d'exemple 46 374 100 bulletins de vote pour les seules élections communales ont coûté 733 008 USD, soit 901 599 840 BIF à raison de 19 BIF la pièce);
- ❖ l'utilité d'associer les démembrements de la CENI dans la constitution des kits électoraux;
- ❖ le coût très élevé de location du matériel roulant.

X.1.3. Les opérations électorales

- ❖ l'appréciation de la définition préalable des termes de référence lors des différents recrutements;
- ❖ l'importance de recruter des agents recenseurs et des agents de saisie compétents et engagés;
- ❖ le bon déroulement des opérations électorales même si les échéances électorales étaient trop rapprochées;
- ❖ l'avantage de garder les mêmes agents électoraux pour les différents scrutins;
- ❖ l'importance d'impliquer à temps l'administration de base dans la mobilisation de la population lors de l'enrôlement électoral;
- ❖ les cas de double inscription et inscription de gens ne remplissant pas les conditions détectés lors de la consolidation du fichier électoral;
- ❖ le manque et /ou l'insuffisance de l'espace pour l'affichage des listes électorales;
- ❖ la faible affluence de la population sur les lieux d'affichage pour la vérification des listes électorales provisoires;
- ❖ la confusion des insignes de certains partis politiques et candidats indépendants par les fabricants des bulletins de vote;
- ❖ le vote à l'étranger est extrêmement coûteux alors qu'il concerne peu d'électeurs (4 606 électeurs y compris le contingent militaire basé en Somalie);
- ❖ l'importance de l'observation de l'opération de l'enrôlement des électeurs par les mandataires des partis politiques;
- ❖ la difficulté voire l'impossibilité de rassembler un minimum de cinq candidats au niveau des élections collinaires dans certaines communes;
- ❖ le double comptage n'a pas permis à certains mandataires des partis politiques et des candidats indépendants de suivre tout le déroulement des opérations de vote jusque tard dans la nuit;
- ❖ le rapatriement du matériel électoral du bureau de vote à la CECI le même jour du scrutin s'est avéré difficile;
- ❖ le travail de nuit est fatigant avec tous les risques qu'il entraîne.

X.1.4. Le contentieux électoral

- ❖ le Code électoral ne précise pas les juridictions compétentes pour réprimer les infractions électorales;
- ❖ l'absence d'une juridiction spécialisée en matière du contentieux électoral;
- ❖ l'absence d'un temps matériel suffisant pour l'analyse et le traitement du contentieux électoral;
- ❖ le Code électoral prévoit des sanctions légères pour la répression des infractions électorales.

X.1.5. La mobilisation et l'utilisation des ressources financières

- ❖ les élections coûtent énormément cher (plus de 46 000 000 USD, soit environ 56 580 000 000 BIF);
- ❖ la dépendance quasi totale de l'extérieur dans le financement des élections (18,25% Gouvernement du Burundi, 81,75% pour les Partenaires au développement);
- ❖ la réaction spontanée des partenaires au développement à la requête de l'Etat du Burundi pour le financement des élections de 2010 ;
- ❖ le paiement tardif des agents recenseurs et des membres des bureaux de vote.

X.1.6. Les ressources humaines

- ❖ les membres des CEPI et CECI qui avaient servi dans le processus électoral de 2005 ont fait profiter à la CENI de l'expérience déjà acquise dans l'organisation des élections.

X.1.7. L'éducation civique et électorale

- ❖ le démarrage des séances d'éducation civique et électorale a été tardif et certaines catégories de la population n'ont pas été touchées;
- ❖ l'éducation civique et électorale soutenue est utile pour l'apaisement du processus électoral;
- ❖ le temps matériel pour la formation des membres des bureaux de vote était insuffisant;
- ❖ la formation des démembrés de la CENI a été bien assurée;
- ❖ la nécessité de former les dirigeants des partis politiques et de leurs mandataires;
- ❖ l'importance des sketches radio et télédiffusés dans la sensibilisation civique et électorale de la population a été prouvée;
- ❖ la mauvaise transmission des messages par certains partenaires a désorienté la population électorale.

X.1.8. La communication

- ❖ une bonne communication – information est un outil indispensable pour le succès du processus électoral;
- ❖ une évaluation du processus après chaque scrutin est indispensable;
- ❖ une communication soutenue contribue à la bonne gestion des rumeurs liées au processus électoral.

X.1.9. L'observation électorale

- ❖ une bonne observation électorale contribue à la crédibilité du processus électoral et au renforcement de la démocratie;
- ❖ certains observateurs surtout internationaux ont failli s'écarter de leur mission;
- ❖ l'observation électorale n'a pas couvert tous les bureaux de vote;
- ❖ certaines missions d'observation électorale n'ont pas déposé leur rapport à la CENI.

X.1.10. La gestion des résultats :

- ❖ les élections suscitent des passions;
- ❖ les relations de la CENI avec les partis politiques étaient bonnes mais ont connu des turbulences après la proclamation des résultats des élections communales;
- ❖ la non préparation de certains responsables des partis politiques à l'acceptation des résultats;
- ❖ l'ignorance des instances et les procédures de recours par certains acteurs politiques.

X.1.11. Les relations avec les partenaires

- ❖ les séances d'éducation civique ont favorisé la participation massive de la population aux élections ;
- ❖ l'engagement du Gouvernement d'organiser les élections a contribué au respect du calendrier électoral;
- ❖ une CENI issue d'un consensus des acteurs politiques crédibilise le processus électoral;
- ❖ le rôle joué par l'administration a contribué dans la mobilisation de la population;
- ❖ l'absence d'un code de conduite des partis politiques consensuel alimente les suspicions et la méfiance;
- ❖ une société civile engagée est un atout pour la réussite du processus électoral;
- ❖ le rôle joué par la synergie des médias a contribué à la transparence et à la crédibilisation des scrutins.

X.2. REFORMES PROPOSEES

Les principales propositions de réformes suggérées par les participants aux différentes sessions d'évaluation organisées par la CENI sont destinées au Gouvernement, au Parlement et aux acteurs politiques. Pour cette raison certaines idées de réformes prennent l'allure de recommandations formulées.

X.2.1. Au Gouvernement

- ❖ traduire tous les textes de loi en Kirundi pour que la population puisse prendre connaissance de leur contenu;
- ❖ doter la CENI d'infrastructures propres;
- ❖ prévoir une dotation budgétaire annuelle en vue de l'organisation des scrutins à venir;
- ❖ concevoir une carte nationale d'identité infalsifiable et faciliter son obtention aux Burundais;
- ❖ introduire dans les programmes d'enseignement primaires et secondaires un cours d'éducation citoyenne;

X.2.2. Au Parlement

- ❖ procéder aux réformes des textes électoraux en temps utile;
- ❖ associer la CENI et d'autres partenaires à la réflexion relative au processus d'amélioration des textes électoraux. Cette réflexion pourrait s'intéresser notamment aux questions suivantes :
 - l'usage d'un bulletin unique pour réduire les coûts, alléger les opérations électorales et simplifier les procédures de dépouillement;
 - l'exigence de la présence obligatoire et permanente des mandataires des partis politiques et des candidats indépendants pendant toute la durée du scrutin pour éviter les conflits électoraux éventuels;
 - la mise sur pied d'une juridiction électorale spécialisée pour le traitement du contentieux électoral;
 - l'amélioration du Code électoral des sanctions administratives;
 - l'introduction de l'élection de l'Administrateur communal au suffrage universel direct;
 - l'exigence d'un niveau minimal d'études pour toutes les fonctions électives ;
 - la clarification du régime des incompatibilités entre les mandats électifs ;
- ❖ régir la CENI par une loi et non par un décret ;
- ❖ décaler et/ou regrouper certains scrutins, pour éviter un calendrier électoral serré et fatigant;
- ❖ engager une réflexion sur les mécanismes visant à décourager les pratiques d'achat des consciences;
- ❖ définir un statut de l'opposition (ses droits et ses devoirs);
- ❖ réfléchir sur la question du financement des partis politiques.

X.2.3. Aux partis politiques

- ❖ adhérer aux principes du code de conduite convenu entre les partis politiques;
- ❖ respecter le verdict des urnes;
- ❖ contribuer à l'éducation civique de leurs militants et sympathisants à accueillir dans le calme et la sérénité les résultats des scrutins;
- ❖ emprunter les voies de recours prévues par la loi en cas de contestations éventuelles;

X.2.4. A la société civile

- ❖ appuyer l'éducation civique et électorale des électeurs, des mandataires des partis politiques et des observateurs.

X.2.5. Aux médias

- ❖ respecter l'éthique et la déontologie professionnelles;
- ❖ pérenniser le travail en synergie dans l'intérêt du processus électoral ;
- ❖ cultiver les valeurs de neutralité et d'équité pendant la couverture des campagnes électorales ;
- ❖ traiter avec équité les candidats en compétition ;
- ❖ contribuer à l'éducation civique et électorale de la population.

X.2.6. Aux observateurs

- ❖ observer la neutralité pendant tout le processus électoral.
- ❖ s'organiser pour observer toutes les étapes du processus électoral;
- ❖ déposer obligatoirement des rapports d'observation à la CENI.

X.3. Stratégies

Les leçons apprises et les réformes proposées ne suffisent pas pour améliorer l'organisation des scrutins à venir. Tous les partenaires intéressés ont intérêt à réfléchir sur les stratégies de leur mise en œuvre.

Ainsi, les stratégies suivantes ont été identifiées pendant les séances d'évaluation du processus électoral :

- ❖ mener une réflexion approfondie sur la révision des textes électoraux en associant tous les partenaires;
- ❖ réfléchir sur une carte nationale d'identité sécurisée;
- ❖ provisionner un budget destiné à l'organisation des scrutins à venir;
- ❖ produire des outils d'éducation civique et électorale dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire;
- ❖ soutenir la pérennisation de l'administration électorale.

CONCLUSION GENERALE

Le processus électoral de 2005 a été conduit par une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) dont le mandat a pris fin en décembre 2005 après la présentation du Rapport général aux plus hautes autorités du pays.

Aucune autre structure n'avait été prévue pour prendre la relève, alors qu'il y avait beaucoup d'acquis à sauvegarder.

Il y avait le fichier électoral qui avait été acquis au prix d'énormes efforts, financiers notamment. Il était conçu pour être actualisé périodiquement, afin d'atteindre les prochaines échéances électorales avec un outil à jour. En 2010, pour n'avoir connu aucun entretien, il était devenu obsolète.

Il y avait également du matériel électoral, des équipements et du mobilier qu'il fallait protéger contre toutes sortes d'aléas, vols, intempéries et autres. Au début du processus électoral 2010, seuls quelques matériels comme des urnes et des isoloirs ont été récupérés.

Concernant le cadre légal, il avait été recommandé que le Code électoral soit revu avant les échéances 2010, pour combler les lacunes et corriger les imperfections qu'il contenait.

L'actuel Code électoral n'a été promulgué que le 18 septembre 2009, soit sept mois avant le début des scrutins de 2010.

Le travail de la Commission est parti presque de rien, sans ressources ni humaines ni matérielles ni financières, et surtout sans expérience.

Il faut souligner que la retraite effectuée en Afrique du Sud quelques temps après la nomination des membres de la CENI leur a été très bénéfique.

L'équipement de la CENI a été lent et difficile. Le Gouvernement a mis à sa disposition un bâtiment sans aucun équipement mobilier. Le recrutement du personnel s'est déroulé dans un climat difficile, certains partis politiques faisant tout pour se positionner parmi les cadres et agents de la CENI.

La phase de la planification-budgétisation a bénéficié de l'appui d'une mission d'évaluation des besoins envoyée par les Nations Unies, Needs Assessment Mission (NAM). Le travail de cette mission a abouti à la signature le 18 septembre 2009 du Document de Projet (PRODOC), ouvrant ainsi la voie aux contributions des donateurs de la Communauté Internationale.

Parallèlement, la CENI était pressée de toutes parts à publier le calendrier électoral. Elle a sorti le 15 décembre 2009 un chronogramme de ses activités qui a été respecté à l'exception des

élections communales initialement prévues le 21 mai 2010 qui ont été reportées au 24 mai 2010 à la suite de problèmes d'ordre logistique.

De l'avis de nombreux partenaires nationaux et internationaux, le processus électoral de 2010 est un véritable succès.

Ce succès est le résultat de la conjugaison de beaucoup de facteurs dont certains méritent d'être mentionnés.

- Le comportement exemplaire de la population burundaise qui avant et tout au long du processus électoral a pris conscience des enjeux liés à ces élections. En effet, malgré de nombreuses sollicitations à la violence, elle est restée calme et sereine ce qui a permis de sauvegarder la paix si chèrement recouvrée.
- Le Gouvernement du Burundi n'a rien ménagé pour que ces élections se passent dans la paix et la tranquillité, en assurant une sécurité des élections et des électeurs.
- La détermination et l'engagement ferme de la CENI, ses cadres et ses démembrements à mener le processus électoral de manière à lever tous les défis et à réussir le pari d'organiser cinq scrutins en cinq mois.
- L'implication de la Communauté Internationale, en termes d'appui financier et logistique, mais également par la mise à la disposition de la CENI d'experts dans pratiquement tous les domaines couverts par ce processus électoral.
- L'acquisition progressive par les membres de la CENI, ses cadres et ses démembrements d'une expérience en matière électorale.

La permanence de la CENI actuelle est le garant de la pérennisation des acquis du processus électoral de 2010 et de la mémoire institutionnelle.

Elle veillera plus particulièrement à la mise en œuvre des recommandations formulées dans ce rapport, et à l'initiation des réformes qui ont été proposées.

C'est de cette manière que les acquis de ce processus pourront servir pour les échéances futures.

LISTE DES ANNEXES

1. Liste des arrêtés de la CENI

2. Organigramme de la CENI
3. Equipements de la CENI et leur provenance
4. Répertoire national des centres et bureaux de vote
5. Périodicité des sessions de sensibilisation, de formation et d'évaluation
6. Messages en kirundi du calendrier CENI de l'an 2010
7. Liste des Administrateurs élus
8. Liste des Députés élus et cooptés
9. Liste des Sénateurs élus et cooptés

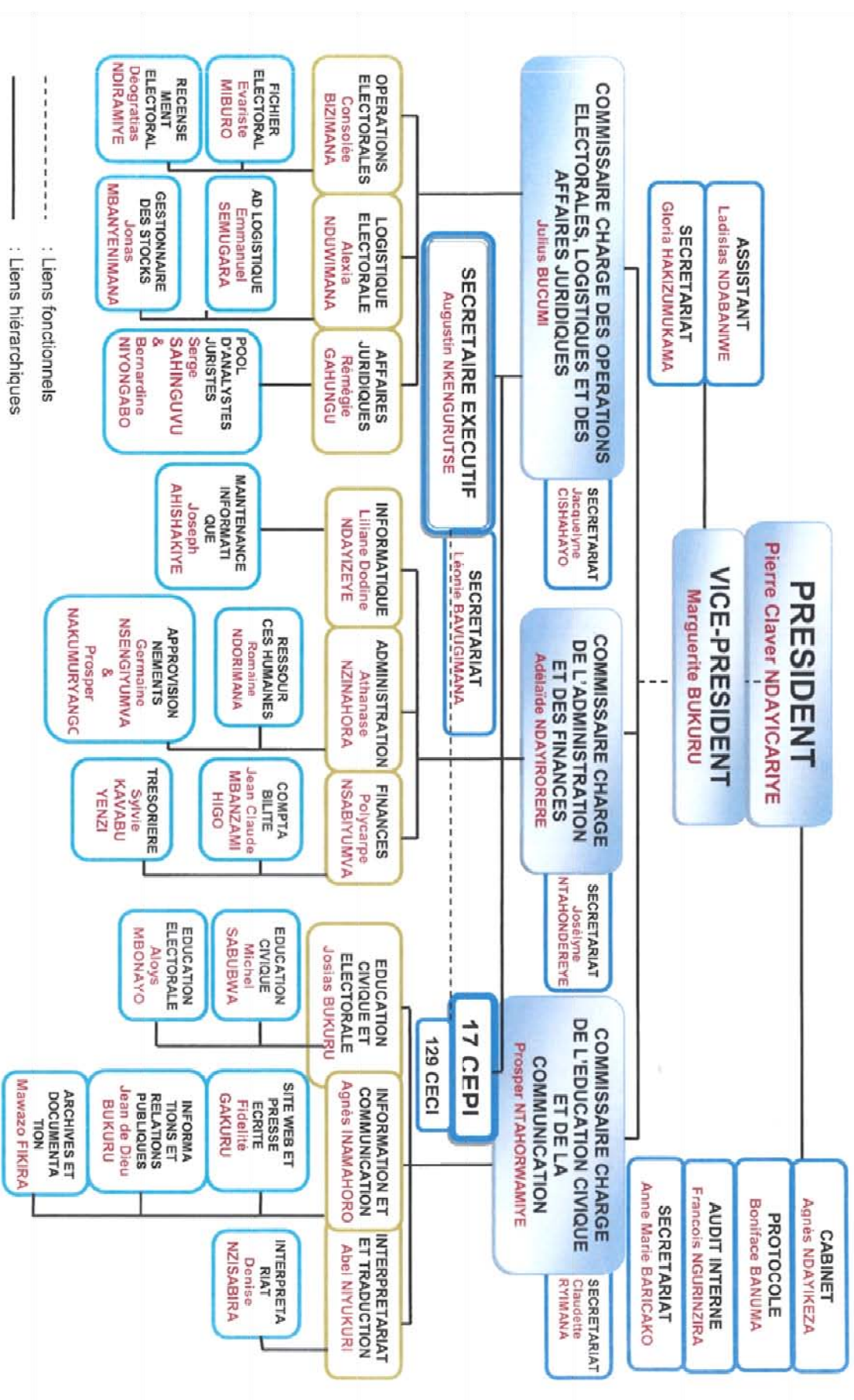
Annexe 1: Liste des Arrêtés de la CENI

1. Arrêté n°001/CENI du 19 juillet 2009 portant édicition de sanctions administratives et morales en complément de sanctions pénales prévues par le code électoral ;
2. Arrêté n°002/CENI du 19 juillet 2009 portant modalités pratiques du déroulement des élections partielles en remplacement des Sénateurs Faustin NDIKURIYO de MWARO et Zozim VYUBUSA de RUTANA ;
3. Arrêté n°003/CENI du 05 novembre 2009 portant nomination des membres des Commissions Electorales Provinciales Indépendantes ;
4. Arrêté n° 004/CENI du 12 novembre 2009 portant révision de l'Arrêté n°003/CENI du 05 novembre 2009 portant nomination des membres des Commissions Electorales Provinciales Indépendantes ;
5. Arrêté N° 005/CENI du 26 novembre 2009 portant remplacement et rectification des noms de certains membres des commissions électorales provinciales indépendantes ;
6. Arrêté n°006/CENI du 15 décembre 2009 portant fixation du calendrier électoral, échéances 2010 ;
7. Arrêté n°007/CENI du 30 décembre 2009 portant détermination de l'âge révolu, qualité et pièces d'identification exigées pour l'enrôlement de l'électeur ;
8. Arrêté n°008/CENI du 31 décembre 2009 portant validation des centres et bureaux d'inscription pour le recensement électoral, échéances 2010 ;
9. Arrêté n°009/CENI du 01 janvier 2010 portant révision de l'Arrêté n°008/CENI du 31 décembre 2009 portant validation des centres et bureaux d'inscription pour le recensement électoral, échéances 2010 ;
10. Arrêté n°010/CENI du 09 janvier 2010 portant validation des documents relatives à l'enrôlement des électeurs ainsi que les dates d'ouverture et de clôture provisoire des rôles électoraux ;
11. Arrêté n°011/CENI du 09 janvier 2010 portant inscription au rôle électoral des Burundais résident à l'étranger ;
12. Arrêté n°012/CENI du 27 janvier 2010 portant nomination des points focaux de la CENI avec les commissions électorales provinciales indépendantes, les ambassades, consulats et diaspora burundais pour les élections de 2010 ;

13. Arrêté n°013/CENI du 27 janvier 2010 portant réajustement de la période d'inscription au rôle électoral;
14. Arrêté n°014/CENI du 27 janvier 2010 révision de l'Arrêté n°007/CENI du 30 décembre 2009 portant détermination de l'âge révolu, qualité et pièces d'identification exigées pour l'enrôlement de l'électeur ;
15. Arrêté n°015/CENI du 27 janvier 2010 portant révision l'Arrêté n° 13 /CENI du 27 Janvier 2010 portant réajustement de la période d'inscription au rôle électoral ;
16. Arrêté n°016/CENI/2010 du 18 février 2010 portant spécifications du modèle de la carte d'électeur, son mode de distribution et du modèle des bulletins de vote ;
17. Arrêté n°017/CENI du 25 février 2010 portant modalités particulières de la déclaration et dépôt de candidatures aux élections du conseil communal ;
18. Arrêté n°018/CENI du 19 juillet 2009 portant édicton de sanctions administratives et morales en complément de sanctions pénales prévues par le code électoral ;
19. Arrêté n°019/CENI du 03 avril 2010 portant modalités pratiques du déroulement de l'élection sénatoriale partielle en remplacement du sénateur Jean Marie RUGIRA de Bubanza ;
20. Arrêté n°020/CENI du 09 avril 2010 portant révision n°017/CENI du 25 février 2010 portant modalités particulières de la déclaration et dépôt de candidatures aux élections du conseil communal ;
21. Arrêté n°021/CENI du 13 avril 2010 portant modalités d'affichage des listes électorales provisoires ;
22. Arrêté n°022/CENI du 05 mai 2010 portant modification du bureau de la commission électorale provinciale indépendante de la province karusi ;
23. Arrêté n°023/CENI du 19 mai 2010 relatif au changement du lieu de vote ;
24. Arrêté n°024/CENI du 22 mai 2010 portant validation des procès-verbaux pour les différents scrutins prévus en 2010 ;
25. Arrêté n°025/CENI du 28 juin 2010 portant fixation du seuil du taux de discordance lors de l'élection présidentielle ;
26. Arrêté n°026/CENI du 24 mai 2010 portant modalités pratiques de fouille ;
27. Arrêté n°027/CENI du 24 mai 2010 portant modalités d'utilisation de l'encre indélébile pour l'élection des conseils communaux ;

28. Arrêté n°028/CENI du 16 juin 2010 portant modalités pratiques du déroulement du scrutin présidentiel ;
29. Arrêté n°029/CENI du 28 juin 2010 portant fixation de seuil du taux de discordance lors de l'élection présidentielle ;
30. Arrêté n°030/CENI du 28 juin 2010 portant modalités pratiques de l'élection de l'administrateur communal, du président et du vice-président du conseil communal ;
31. Arrêté n°031/CENI du 29 juin 2010 portant validation du tableau d'affectation des administrateurs communaux ;
32. Arrêté n°032/CENI du 19 juillet 2010 portant mesures spéciales pour le vote à l'étranger, scrutin des députés prévu le 23 juillet 2010 ;
33. Arrêté n°033/CENI du 19 juillet 2010 portant nomination de Madame NDAYISHIMIYE Bénigne, membre de la commission électorale provinciale indépendante de la province KARUSI en remplacement de Madame NDAYISHIMIYE Jacqueline ;
34. Arrêté n°034/CENI du 22 juillet 2010 portant révision de l'Arrêté n°023/CENI du 19 mai 2010 relatif au changement du lieu de vote ;
35. Arrêté n°035/CENI du 23 juillet 2010 portant t fixation du seuil du taux de discordance lors de l'élection des députés ;
36. Arrêté n°036/CENI du 23 juillet 2010 portant gestion des procès- verbaux destinés aux mandataires des partis politiques/indépendants ;
37. Arrêté n°037/CENI du 24 juillet 2010 portant modalités particulières de la déclaration et dépôt de candidature pour l'élection conseils de collines ou de quartiers et des chefs de collines ou quartiers ;
38. Arrêté n°038/CENI du 01 septembre 2010 portant modalités pratiques du déroulement de l'élection des conseils de collines ou de quartiers et des chefs de collines ou quartiers ;
39. Arrêté n°039/CENI du 13 décembre 2010 portant modalités pratiques du déroulement de l'élection du bureau communal.

Annexe 2 : ORGANIGRAMME DE LA CENI



Annexe 3 : Equipements de la CENI et leur provenance

Description	Nombre	Provenance
Immeubles		
- Bâtiments abritant les bureaux de la CENI et des CEPI	18	Gouvernement du Burundi
Matériel roulant		
- Véhicules des Commissaires de la CENI	5	Gouvernement du Burundi
- Véhicules de fonctionnement	9	PNUD/Basket fund
- Motos des CECI	129	
Matériel informatique et photocopieuses		
- Photocopieuses	2	PNUD
- Ordinateurs portables	7	PNUD
- Ordinateurs de bureau	7	Chine, France, PNUD
- Onduleurs	4	Chine, France, PNUD
- Imprimantes ordinaires	6	Chine, France, PNUD
- Ordinateurs des CEPI	34	PNUD
- Photocopieur	20	République Populaire de Chine
- Fax	18	République Populaire de Chine
- Registres	7.500	République Populaire de Chine
- Groupes électrogènes	17	République Populaire de Chine
- Radios	7.500	République Populaire de Chine

Mobilier		
- Salon complet 7 places	2	Gouvernement du Burundi
- Table pour salle de réunion	2	
- Chaises pour la petite salle de réunion	10	
- Table basse vitrée	2	
- Podium en bois	1	
- Classeurs métalliques	7	
- Armoires	15	
- Tapis 3m*4m	9	
- Bureau exécutif en L	2	Gouvernement du Burundi
- Bureau secrétaire	6	
- Bureau en panneau mélaminé	6	
- Fauteuil ministériel	7	
- Fauteuil directeur avec roulette	15	
- Chaises tournantes	6	
- Chaises visiteur sans accoudoirs	14	
- Chaises visiteurs avec accoudoirs	48	
- Bureau exécutif en L	11	Union Africaine
- Bureau en L	3	Union Africaine
- Fauteuil haut dossier en cuir	2	Union Africaine
- Fauteuil haut dossier en tissu	3	Union Africaine
- Chaises visiteur en cuir	4	Union Africaine
- Chaises visiteur en tissu	11	Union Africaine
- Chaises pour la salle de réunions	180	Gouvernement du Burundi
- Machine à relier	1	PNUD
- Machine destructrice de papier	2	PNUD
- Projecteur vidéo	1	PNUD
- Equipement CTD	220 ordinateurs et autres équipements	PNUD/Basket fund
- Equipements des bureaux des CEPI et des CECI : • Armoires • Tables de bureau • Chaises • Tables de conférence	163 713 2309 34	PNUD/Basket fund

Autres équipements		
- Ordinateurs	12	CENI/Gouvernement du Burundi
- Onduleurs	12	CENI/Gouvernement du Burundi
- Onduleurs+Imprimantes en couleur	3	CENI/Gouvernement du Burundi
- Imprimantes	8	CENI/Gouvernement du Burundi
- Imprimante en couleur	2	CENI/Gouvernement du Burundi
- Scanner	1	CENI/Gouvernement du Burundi

Annexe 4: Répertoire national des centres et bureaux de vote

PROVINCE	COMMUNE	INSCRITS	CENTRE DE VOTE	BUREAU DE VOTE
BUBANZA		157.157	116	301
	BUBANZA	39.743	29	74
	GIHANGA	26.559	20	51
	MPANDA	28.055	22	55
	MUSIGATI	37.247	29	72
	RUGAZI	25.553	16	49
BUJUMBURA RURAL		226.495	236	448
	BUGARAMA	12.311	15	26
	ISALE	33.123	25	62
	KABEZI	20.608	21	39
	KANYOSHA	31.513	27	59
	MUBIMBI	18.084	18	36
	MUGONGOMANGA	11.369	14	24
	MUHUTA	22.15	27	47
	MUKIKE	10.325	15	22
	MUTAMBU	16.944	25	34
	MUTIMBUZI	32.685	31	64
	NYABIRABA	17.383	18	35
BURURI		243.682	246	492
	BURAMBI	21.599	25	46
	BURURI	33.921	34	68
	BUYENGERO	22.482	19	49
	MATANA	17.807	19	35
	MUGAMBA	23.411	32	52
	RUMONGE	75.215	52	139
	RUTOVU	16.835	21	36
	SONGA	20.147	25	42
	VYANDA	12.265	19	25
CANKUZO		96.726	100	193
	CANKUZO	22.026	26	47
	CENDAJURU	13.919	15	29
	GISAGARA	23.664	23	46
	KIGAMBA	17.386	18	33
	MISHIHA	19.731	18	38

CIBITOKÉ		194.027	165	374
	BUGANDA	31.083	20	56
	BUKINANYANA	31.541	36	64
	MABAYI	26.439	29	52
	MUGINA	36.095	32	72
	MURWI	32.085	30	64
	RUGOMBO	36.784	18	66
GITEGA		300.731	272	601
	BUGENDANA	43.233	27	82
	BUKIRASAZI	13.332	16	29
	BURAZA	17.516	17	36
	GIHETA	30.726	20	56
	GISHUBI	21.375	29	47
	GITEGA	70.808	64	142
	ITABA	22.085	23	45
	MAKEBUKO	24.351	22	50
	MUTAHO	28.102	20	53
	NYARUSANGE	15.554	16	33
	RYANSORO	13.649	18	28
KARUZI		187.448	178	372
	BUGENYUZI	35.899	38	70
	BUHIGA	31.143	32	63
	GIHOGAZI	28.511	29	57
	GITARAMUKA	33.65	25	64
	MUTUMBA	17.19	17	34
	NYABIKERE	20.868	18	42
	SHOMBO	20.187	19	42
KAYANZA		259.154	176	497
	BUTAGANZWA	24.454	18	49
	GAHOMBO	16.581	18	35
	GATARA	27.577	21	55
	KABARORE	27.694	19	52
	KAYANZA	42.91	26	78
	MATONGO	30.392	18	57
	MUHANGA	29.063	19	58
	MURUTA	25.68	13	47
	RANGO	34.803	24	66
KIRUNDO		278.786	182	522
	BUGABIRA	37.344	25	69
	BUSONI	63.125	37	116
	BWAMBARANGWE	30.332	18	56

	GITOBE	26.79	20	51
	KIRUNDO	42.289	34	82
	NTEGA	43.255	22	80
	VUMBI	35.651	26	68
MAKAMBA		186.935	215	363
	KAYOGORO	37.853	49	76
	KIBAGO	20.065	14	38
	MABANDA	22.098	37	44
	MAKAMBA	38.476	54	74
	NYANZA-LAC	50.351	35	94
	VUGIZO	18.092	26	37
MURAMVYA		131.148	107	251
	BUKEYE	30.24	23	57
	KIGANDA	21.807	16	39
	MBUYE	24.804	20	48
	MURAMVYA	35.814	28	69
	RUTEGAMA	18.483	20	38
MUYINGA		274.917	207	531
	BUHINYUZA	23.896	22	47
	BUTIHINDA	45.393	32	86
	GASHOHO	30.622	25	61
	GASORWE	33.387	25	67
	GITERANYI	60.184	39	111
	MUYINGA	61.59	41	118
	MWAKIRO	19.845	23	41
MWARO		113.078	128	236
	BISORO	13.805	14	28
	GISOZI	11.544	14	25
	KAYOKWE	22.151	28	45
	NDAVA	23.235	25	47
	NYABIHANGA	23.958	25	52
	RUSAKA	18.385	22	39
NGOZI		306.108	238	626
	BUSIGA	29.704	32	64
	GASHIKANWA	26.207	24	55
	KIREMBA	40.08	26	82
	MARANGARA	31.839	29	65
	MWUMBA	30.082	27	62
	NGOZI	56.5	31	113
	NYAMURENZA	26.558	18	50
	RUHORORO	29.39	22	62

	TANGARA	35.748	29	73
RUTANA		138.315	175	291
	BUKEMBA	16.228	17	32
	GIHARO	35.198	44	72
	GITANGA	18.613	24	41
	MPINGA-KAYOVE	21.695	26	46
	MUSONGATI	21.934	28	46
	RUTANA	24.647	36	54
RUYIGI		161.46	166	332
	BUTAGANZWA	24.098	24	50
	BUTEZI	16.433	15	33
	BWERU	15.968	20	34
	GISURU	38.121	39	80
	KINYINYA	20.199	22	40
	NYABITSINDA	21.37	24	46
	RUYIGI	25.271	22	49
MAIRIE DE BUJUMBURA		297.276	147	539
	BUTERERE	15.681	19	36
	BUYENZI	27.974	7	48
	BWIZA	23.347	15	43
	CIBITOKÉ	21.685	10	38
	GIHOSHA	25.19	13	48
	KAMENGE	26.17	4	42
	KANYOSHA	31.063	14	55
	KINAMA	29.523	22	56
	KININDO	11.833	6	22
	MUSAGA	28.552	9	49
	NGAGARA	20.879	10	38
	NYAKABIGA	14.322	7	26
	ROHERO	21.057	11	38
TOTAL AU NIVEAU NATIONAL		3,553,443	3.054	6.969

Annexe 5 : Périodicité des sessions de sensibilisation, de formation et d'évaluation

Période	Activité
Le 4 septembre 2009	Lancement officiel à Ngozi de la campagne d'éducation civique et électorale par Son Excellence Monsieur Pierre NKURUNZIZA, Président de la République.
Du 21 au 25 septembre 2009	Ateliers régionaux de sensibilisation des partenaires électoraux pour l'enregistrement électoral organisée par la CENI dans tout le pays.
Du 01 au 02 octobre 2009	Atelier de réflexion sur le plan d'actions national de la société civile en matière d'éducation civique et électorale à l'intention des organisations de la société civile.
Des 5-7-9 et 20 octobre 2009	Ateliers régionaux de sensibilisation à l'inscription au rôle électoral organisés par la CENI dans tout le pays pour les élections de 2010 (successivement à Rutana pour les provinces du Sud, à Gitega pour les provinces du Centre-Est, à Ngozi pour les provinces du Nord et enfin en Mairie de Bujumbura pour les provinces de l'Ouest).
Du 03 au 04 novembre 2009 :	Séminaire atelier de validation des modules d'éducation civique et électorale (le système électoral du Burundi, les innovations du nouveau Code électoral par rapport à celui de 2005, le cycle électoral : cas du Burundi, le déroulement des opérations de vote, l'observation électorale, la gestion des conflits électoraux) organisé par la CENI et tenu au Centre Suédois .
Du 30 novembre au 02 décembre 2009	Retraite de renforcement des capacités des membres des CEPI.
Du 15 au 16 décembre 2009	Formation des formateurs des agents recenseurs.

Du 22 Février au 1^{er} mars 2010	Ateliers régionaux de renforcement des capacités des membres des CECI.
Du 22 au 23 mars 2010	Atelier de renforcement des capacités des cadres de la CENI.
Du 25 au 26 mars 2010	Atelier de renforcement des capacités des membres des CEPI.
Du 11 au 12 mai 2010	Ateliers régionaux de recyclage des membres des CEPI & CECI.
Du 14 au 15 mai 2010	Session de formation des membres des bureaux de vote.
Le 28 mai 2010	Atelier de renforcement des capacités des membres des CEPI sur le système de cooptation.
Le 16 juin 2010	Recyclage des membres et cadres de la CENI, IFES, UGP et VNU.
Du 17 au 18 juin 2010	Session de recyclage des membres des CEPI et CECI.
Du 22 au 23 juin 2010	Renforcement des capacités des membres des bureaux de vote.
Du 17 au 18 août 2010	Ateliers sur l'organisation des élections des Conseillers de collines ou de quartiers et des Chefs de collines ou de quartiers.
Du 20 au 21 septembre 2010	Retraite d'évaluation du processus électoral de 2010 par les membres des CEPI.
Du 4 au 12 octobre 2010	Retraites régionales d'évaluations du processus électoral 2010 par les membres des CECI.
Le 14 octobre 2010	Retraite d'évaluation du processus électoral 2010 par le staff de la CENI.
Les 23-24 novembre 2010	Retraite d'évaluation du processus électoral par les partenaires nationaux.

Annexe 6: Messages en kirundi du calendrier CENI de l'an 2010

- NZERO (Janvier) : Ingo twitabe iyandikwa,tuzotore abaturongora.
- RUHUHUMA (Février) : Hinyuza ko uri ku rutonde rw'abazotora.
- NTWARANTE (Mars) : Genda utore ikarata yawe y'amatora.
- NDAMUKIZA (Avril) : Urararitswe kwitaba amatora.
- RUSAMA (Mai) : Twitorere Abajenama ba komine.
- RUHESHI(Juin) : Twitorere Umukuru w'igihugu.
- MUKAKARO (Juillet) : Twitorere Abashingamateka n'Abakenguzamateka.
- MYANDAGARO (Août) : Barundi, shira aho intahe ishize.
- NYAKANGA (Septembre) : Twitorere Abajenama bo ku mitumba.
- GITUGUTU (Octobre) : Barundi twese tubumbatire amahoro.
- MUNYONYO (Novembre) : Amatora meza ni ryo soko ry'iterambere.
- KIGARAMA (Decembre) : Sangwa demokarasi.

Annexe 7: Liste des Administrateurs élus

PROVINCE	COMMUNE	NOM ET PRENOM
BUBANZA	BUBANZA	NKURUNZIZA Nicodème
	GIHANGA	NTIRANDEKURA Bonaventure
	MPANDA	NIBIZI Angéline
	MUSIGATI	NIRAGIRA Isaïe
	RUGAZI	NKUNDWANABAKE Philibert
BUJUMBURA	BUGARAMA	MANIRAKIZA Joachim
	MUGONGO MANGA	SINDAYIHEBURA Salvator
	MUBIMBI	HAVYARIMANA Matrone
	MUHUTA	NKESHIMANA Jonathan
	MUKIKE	SIBOMANA Chantal
	MUTAMBU	NKESHIMANA Emmanuel
	KABEZI	NDIZIRINDI Léonce
	KANYOSHA	_*
	ISALE	BARUTWANAYO Pontien
	MUTIMBUZI	MUTABAZI Jean Marie Vianney
	NYABIRABA	HAKIZIMANA Anésie
BURURI	MATANA	BIZINDAVYI Astère
	MUGAMBA	MATUNU Jean Claude
	RUTOVU	NDAYITWAYEKO Jean
	BUYENGERO	NIJIMBERE Capitoline
	BURAMBI	NIYONGANJI Léopold
	BURURI	MPABWANAYO Longin
	SONGA	NDIHOKUBWAYO Angèle
	RUMONGE	NDIKUMANA Gérard
	VYANDA	NAHIMANA Charles
CANKUZO	CANKUZO	NDAYIKENGURUKIYE Hilaire
	CENDAJURU	NDOMVYI Stany
	GISAGARA	NIYONSABA Gaudiose
	KIGAMBA	MUHAMIRIZO Jean- Pierre
	MISHIHA	NIYIZONKIZA Odette
CIBITOKE	BUGANDA	NTAKIRUTIMANA Isidore

	BUKINANYANA	SAMAGORWA James
	MABAYI	HAKIZIMANA Jean- Marie
	MUGINA	NDIMUBANDI Paul
	MURWI	NDIHOREYE Rose
	RUGOMBO	KADERI Béatrice
GITEGA	BUGENDANA	MBUZENAKAMWE Josias
	BUKIRASAZI	BAMPORUBUSA Benjamin
	BURAZA	NIBARUTA Judès
	GIHETA	MANIRAKIZA Alexis
	GISHUBI	NIJIMBERE Tharcisse
	GITEGA	NAHIMANA Valentin
	ITABA	NIYONZIMA Béatrice
	MAKEBUKO	NTAKIYINANIRA Onesphore
	MUTAHU	NDAYIRAGIJE Emmanuel de Monfort
	NYARUSANGE	MISIGARO Constance
	RYANSORO	NISABWE Caritas
KARUSI	BUGENYUZI	NICAYENZI Jérôme
	BUHIGA	MUHIMPUNDU Xavière
	GIHOGAZI	HAVYARIMANA Jean
	GITARAMUKA	NKEZABAHIZI Charles
	MUTUMBA	BAGORIKUNDA Tharcisse
	NYABIKERE	NAKUMURYANGO Léonidas
	SHOMBO	FATUMA Saïdi
KAYANZA	BUTAGANZWA	NGENDAKUMANA Fabien
	GAHOMBO	RURAGOKA Jacqueline
	GATARA	NDUWIMANA Mamerthe
	KABARORE	NTAKIRUTIMANA Victor
	KAYANZA	MANIRAKIZA Jean – Marie
	MATONGO	HACIMANA Alexis
	MUHANGA	NTIRAMPEBA Clémence
	MURUTA	KOMEZADUSABE Justine
	RANGO	NTIRANDEKURA Salvator
KIRUNDO	BUGABIRA	NDUWIMANA Consolate
	BUSONI	KABIHOGO Léocadie

	BWAMBARANGWE	MUHIRWA Jean-Marie
	GITOBE	BARUTWANAYO Nicodème
	KIRUNDO	HABOGORIMANA Révérien
	NTEGA	HITIMANA Marin
	VUMBI	HAKIZIMANA Frédéric
MAKAMBA	KAYOGORO	MISAGO Zachée
	KIBAGO	IRAKOZE Caritas
	MABANDA	BUTOYI Bernard
	MAKAMBA	NIYUNGEKO Patricie
	NYANZA-LAC	KABURA Prudence
	VUGIZO	NTEZUKOBAGIRA Justin
MURAMVYA	BUKEYE	NZEYIMANA Espérance
	KIGANDA	NTAHUGA Joseph
	MBUYE	NIHORIMBERE Prudence
	MURAMVYA	NISUBIRE Marie- Violette
	RUTEGAMA	NIYUNGEKO Emmanuel
MUYINGA	BUHINYUZA	DUKUNDANE Fleurette
	BUTIHINDA	BINYWAGARA Déogratias
	GASHOHO	RWAZANYINGATA Marcie
	GASORWE	SIMBONYEVYOSE Idrissa
	GITERANYI	NDUWIMANA Laurent
	MUYINGA	AMURI Selemani
	MWAKIRO	MBURUMBONYE Gérard
MWARO	BISORO	NTIRAKIRWA Perpetue
	GISOZI	BARANCURANWA Tharcisse
	KAYOKWE	NIZIGIYIMANA Sylvie
	NDAVA	NKUNZIMANA Martin
	NYABIHANGA	CIZA Isaac
	RUSAKA	NZIBAVUGA Frédéric
NGOZI	BUSIGA	MANIRAKIZA Pascasie
	GASHIKANWA	NDAYIRAGIJE Jeanne Françoise
	KIREMBA	MIBURO Gervais
	MARANGARA	NTACONSANZE Emmanuel
	MWUMBA	NDAYIZEYE Emmanuel

	NGOZI	CARAZIWE Clotilde
	NYAMURENZA	NIYONZIMA Dieudonné
	RUHORORO	BARYAKAZIRI Clément
	TANGARA	NTAHOKAJA Gédéon
RUTANA	BUKEMBA	TWAGIRAYEZU Françoise
	GIHARO	NYANDWI Gilbert
	GITANGA	NDUWABIKE Aaron
	MPINGA-KAYOVE	NIBIGIRA Révocate
	MUSONGATI	BAHIZI Gilbert
	RUTANA	NDAYIRAGIJE Juvénal
RUYIGI	BUTAGANZWA	NDIKUMANA Abraham
	BUTEZI	BAHABWANAYO Balthazar
	BWERU	NTIRAMPEBA Alexandre
	GISURU	NDIKURIYO Egide
	KINYINYA	GASHIRAHAMWE Gaston
	NYABITSINDA	NIZIGIYIMANA Benoîte
	RUYIGI	NTAKARUTIMANA Yasmin
MAIRIE DE BUJUMBURA	BUTERERE	RURATOTOYE Pauline
	BUYENZI	KABANO Idi Radjabu
	KAMENGE	BASEKA Damien
	ROHERO	NDAYISABA Marie Suzanne
	BWIZA	NGERAGEZE Espérance
	KINAMA	NDABONEKEWE Thierry
	KININDO	INAKANYANA Christine
	KANYOSHA	BAMPOYE Abraham
	GIHOSHA	RUKANURA Vianney
	CIBITOKÉ	NIYONGABO Emmanuel
	MUSAGA	BIGIRIMANA Alexandre
	NGAGARA	_*
	NYAKABIGA	NKURUNZIZA Eric

* : Au moment de la rédaction de ce rapport, seules deux Communes, Ngagara en Mairie de Bujumbura et Kanyosha en province de Bujumbura ne sont pas encore dotées d'Administrateurs communaux.

Annexe 8: Liste des Députés élus et cooptés

Province : BUBANZA

	Nom et Prénom	Parti	Sexe	Ethnie	Elu ou coopté
1	NSESEMA Jean Marie Pascal	CNDD-FDD	M	H	Elu
2	GAFURERO Léocadie	CNDD-FDD	F	T	Elu
3	NYABENDA Pascal	CNDD-FDD	M	H	Elu
4	HAVYARIMANA Juvénal	CNDD-FDD	M	H	Elu

Province : BUJUMBURA

	Nom et Prénom	Parti	Sexe	Ethnie	Elu ou coopté
1	NIBIGIRA Ezechiel	CNDD-FDD	M	H	Elu
2	NDUWUBURUNDI Félicien	CNDD-FDD	M	H	Elu
3	SINDOKOTSE DENISE	CNDD-FDD	F	T	Elu
4	HABONIMANA Odette	CNDD-FDD	F	H	Elu
5	GAHUNGU Juvénal	SAH.FROD.NY	M	T	Elu
6	GASUTWA Bonaventure	UPRONA	M	T	Elu
7	SINOMENYA Salvator	SAH.FROD.NY	M	H	Elu

Province : BURURI

	Nom et Prénom	Parti	Sexe	Ethnie	Elu ou coopté
1	NTANYUNGU Festus	CNDD-FDD	M	H	Elu
2	MANIRAKIZA Tabou Abdalah	CNDD-FDD	M	H	Elu
3	INAMAHORO Espérance	CNDD-FDD	F	T	Elue
4	KARENGA Ramadhan	CNDD-FDD	M	H	Elu
5	NTIDENDEREZA Joseph	SAH.FROD.NY	M	T	Elu
6	NDAYIZAMBA André	UPRONA	M	T	Elu
7	NDITIJE Charles	UPRONA	M	H	Elu

Province : CANKUZO

	Nom et Prénom	Parti	Sexe	Ethnie	Elu ou coopté
1	HATUNGIMANA Léonidas	CNDD-FDD	M	H	Elu
2	NIYUHIRE Félicité	CNDD-FDD	F	T	Elu
3	GASUHUKE Jacques	UPRONA	M	T	Elu

Province : CIBITOKÉ

	Nom et Prénom	Parti	Sexe	Ethnie	Elu ou coopté
1	BAREKEBAVUGE Alexis	CNDD-FDD	M	H	Elu
2	BUTOIRE Joseph	CNDD-FDD	M	H	Elu
3	NKURUNZIZA Aimé	CNDD-FDD	M	T	Elu
4	NIHOREHO Félicité	CNDD-FDD	F	H	Elue
5	KANGOYE Juvith	CNDD-FDD	F	T	Elue
6	SIMBAKIRA Etienne	UPRONA	M	H	Elu

Province : GITEGA

	Nom et Prénom	Parti	Sexe	Ethnie	Elu ou coopté
1	NSHIMIRIMANA Georges	CNDD-FDD	M	H	Elu
2	KARERWA Mo-Mamo	CNDD-FDD	F	H	Elue
3	NYENIMIGABO Jean Jacques	CNDD-FDD	M	T	Elu
4	NDIKUMANA Constantin	CNDD-FDD	M	H	Elu
5	NTIMPIRANGEZA Grégoire	CNDD-FDD	M	H	Elu
6	NITEREKA Christine	CNDD-FDD	F	T	Elue
7	NDAYIZEYE Glorioso	CNDD-FDD	F	H	Elue
8	RUCARAGI Amedée	CNDD-FDD	M	H	Elu
9	NIYOYANKANA Bonaventure	UPRONA	M	T	Elu
10	NDIHOKUBWAYO Norbert	SAH.FROD.NY	M	H	Coopté

Province : KARUSI

	Nom et Prénom	Parti	Sexe	Ethnie	Elu ou coopté
1	NDAYIZEYE Sylvestre	CNDD-FDD	M	H	Elu
2	BUTOYI Stany	CNDD-FDD	M	H	Elu
3	BIGIRIMANA Alphonsine	CNDD-FDD	F	T	Elue
4	NSAVYIMANA Gisèle	CNDD-FDD	F	H	Elue
5	NTANYUNGU Marie Rose	CNDD-FDD	F	T	Elue
6	NIZIGIYIMANA Pierre	CNDD-FDD	M	H	Elu
7	NCAHINYERETSE Ladislav	UPRONA	M	T	Coopté

Province : KAYANZA

	Nom et Prénom	Parti	Sexe	Ethnie	Elu ou coopté
1	NTAVYOHANYUMA Pie	CNDD-FDD	M	H	Elu
2	BERAHINO Glorioso	CNDD-FDD	F	H	Elue
3	NDUWIMANA Edouard	CNDD-FDD	M	T	Elu
4	GAHIMBARE Jocelyne	CNDD-FDD	F	H	Elue
5	HAKIZIMANA Emilien	CNDD-FDD	M	T	Elu
6	NDUWIMANA Sennel	CNDD-FDD	M	H	Elu
7	NIMUSHIMIRIMANA Vianney	UPRONA	M	H	Elu

Province : KIRUNDO

	Nom et Prénom	Parti	Sexe	Ethnie	Elu ou coopté
1	NZIGAMASABO Jean Baptiste	CNDD-FDD	M	H	Elu
2	MINANI Marie Thérèse	CNDD-FDD	F	H	Elue
3	NKUNZIMANA Gérard	CNDD-FDD	M	T	Elu
4	MASUDI Selemani	CNDD-FDD	M	H	Elu
5	KAMARIZA Justine	CNDD-FDD	F	H	Elue
6	NANKWAHOMBA Melchior	CNDD-FDD	M	H	Elu
7	RYAHAMA Pasteur	UPRONA	M	T	Elu
8	MINANI Jean	SAH.FROD.NY	M	H	Elu

Province : MAKAMBA

	Nom et Prénom	Parti	Sexe	Ethnie	Elu ou coopté
1	BUCUMI Pasteur	CNDD-FDD	M	H	Elu
2	NZEYIMANA Léontine	CNDD-FDD	F	H	Elue
3	NTASANO Oscar	CNDD-FDD	M	T	Elu
4	NTINANIRWA Consolate	CNDD-FDD	F	H	Elue
5	KABURA François	UPRONA	M	T	Elu

Province : MURAMVYA

	Nom et Prénom	Parti	Sexe	Ethnie	Elu ou coopté
1	NGENDAKUMANA Jérémie	CNDD-FDD	M	H	Elu
2	NDAYIZIGA Oscar	CNDD-FDD	M	H	Elu
3	NDUWIMANA Godeberthe	CNDD-FDD	F	T	Elue
4	SAHINGUVU Yves	UPRONA	M	T	Elu

Province : MWARO

	Nom et Prénom	Parti	Sexe	Ethnie	Elu ou coopté
1	NIYUNGEKO Ildegonde	CNDD-FDD	F	H	Elue
2	NTANGAMAJERI Diomède	CNDD-FDD	M	T	Elu
3	NIYOYUNGURUZA Méthode	UPRONA	M	T	Elu

Province : MUYINGA

	Nom et Prénom	Parti	Sexe	Ethnie	Elu ou coopté
1	TURINUMUGABO Ildephonse	CNDD-FDD	M	H	Elu
2	NTAWUNKUNDA Ildephonse	CNDD-FDD	M	T	Elu
3	NDURURUTSE Gaudence	CNDD-FDD	F	H	Elue
4	SINZOTUMA Cyprien	CNDD-FDD	M	H	Elu
5	UWIZEYE Ibrahim	CNDD-FDD	M	T	Elu
6	NDIMURWANKO Anne-Marie	CNDD-FDD	F	H	Elue
7	ARAKAZA Christine	CNDD-FDD	F	T	Elue
8	MISAGO Sébastien	UPRONA	M	H	Elu

Province : NGOZI

	Nom et Prénom	Parti	Sexe	Ethnie	Elu ou coopté
1	NSABIMANA Marie- Rose	CNDD-FDD	F	H	Elue
2	NAHAYO Claude	CNDD-FDD	M	H	Elu
3	NIRAGIRA Félix	CNDD-FDD	M	T	Elu
4	NDIKUMANA Juvénal	CNDD-FDD	M	H	Elu
5	UWIMANA Charlotte	CNDD-FDD	F	H	Elue
6	NTAKARUTIMANA Joseph	CNDD-FDD	M	T	Elu
7	NUNZUBUMWE Gertrude	CNDD-FDD	F	T	Elue
8	IHOTIRHIRWA Jean	UPRONA	M	H	Elu
9	SENDAZIRASA Annonciate	CNDD-FDD	F	T	Cooptée

Province : RUTANA

	Nom et Prénom	Parti	Sexe	Ethnie	Elu ou coopté
1	NTAKAMURENGA Joseph	CNDD-FDD	M	H	Elu
2	RUKUKI Claudine	CNDD-FDD	F	T	Elue
3	NIYONKURU Spès	CNDD-FDD	F	H	Elu
4	BARARUFISE Marcelline	UPRONA	F	T	Elue

Province : RUYIGI

	Nom et Prénom	Parti	Sexe	Ethnie	Elu ou coopté
1	BUCUMI Moïse	CNDD-FDD	M	H	Elu
2	SOLOGO Yollande	CNDD-FDD	F	T	Elue
3	MIBURO Gaudence	CNDD-FDD	F	H	Elue
4	NDORICIMPA Gabriel	CNDD-FDD	M	T	Elu
5	BUKUMBANYA Henri	CNDD-FDD	M	H	Elu

Province : MAIRIE

	Nom et Prénom	Parti	Sexe	Ethnie	Elu ou coopté
1	RUKARA Mohamed	CNDD-FDD	M	T	Elu
2	RURAHINDA Bénigne	CNDD-FDD	F	H	Elue
3	SINDAYIGAYA Eric	CNDD-FDD	M	H	Elu
4	BARAMPAMA Rémy	CNDD-FDD	M	H	Elu
5	MUDUGU Poppon	UPRONA	M	T	Elu
6	BUSOKOZA Bernard	UPRONA	M	T	Elu

TWA COOPTES

	Nom et Prénom	Province	Association d'origine	Sexe	Elu ou coopté
1	AHINGEJEJE Alfred	Cibitoke	UCEDD	M	Coopté
2	NDIKUMANA Evariste	Mairie	ASSEJEBA	M	Coopté
3	KUNTWARI Elias	Karusi	UJEDECO	M	Coopté

Annexe 9: Liste des Sénateurs élus et cooptés

PROVINCE	NOM ET PRENOM	ETHNIE	GENRE	PARTI	ELU
BUBANZA	NTISEZERANA GABRIEL	H	M	CNDD-FDD	ELU
	NDABANEZE IMMACULEE	T	F	CNDD-FDD	ELUE
BUJUMBURA	NYANDWI DAPHROSE	H	F	CNDD-FDD	ELUE
	RWANKINEZA LAURENT	T	M	CNDD-FDD	ELU
BURURI	NKENGURUTSE EMMANUEL	T	M	UPRONA	ELU
	NIZIGAMA VERONIQUE	H	F	CNDD-FDD	ELUE
CANKUZO	NDAYIRAGIJE SAMUEL	H	M	CNDD-FDD	ELU
	NIJEBARIKO ANTOINETTE	T	F	CNDD-FDD	ELUE
CIBITOKÉ	KURISASUMA JEAN BOSCO	H	M	CNDD-FDD	ELU
	HABARUGIRA HAWA	T	F	CNDD-FDD	ELUE
GITEGA	RUFYIKIRI GERVAIS	H	M	CNDD-FDD	ELU
	SINANKWA FIDES	T	F	CNDD-FDD	ELUE
KARUSI	NDIKUMAKO ATHANASE	T	M	CNDD-FDD	ELU
	MWASHAMBA ISMAÏEL	H	F	CNDD-FDD	ELU
KAYANZA	NDABIRABE DANIEL GELASE	H	M	CNDD-FDD	ELU
	NTAWIHA GENEVIEVE	T	F	CNDD-FDD	ELUE
KIRUNDO	NDEMEYE EMMANUEL	H	M	CNDD-FDD	ELU
	KANKINDI JENIPHER	T	F	CNDD-FDD	ELUE
MAKAMBA	NDIKURIYO REVERIEN	H	M	CNDD-FDD	ELU
	NDAYIZEYE FRANCOISE	T	F	CNDD-FDD	ELUE
MURAMVYA	NIZIGAMA CLOTILDE	H	F	CNDD-FDD	ELUE
	BINEGAKE SYLVERE	T	M	CNDD-FDD	ELU
MUYINGA	RUGAGAMIZA CHRYSOLOGUE	H	M	CNDD-FDD	ELU
	NDAYIRORERE CHRISTINE	T	F	CNDD-FDD	ELUE
MWARO	KEKENWA JEREMIE	H	M	CNDD-FDD	ELU
	NDUWIMANA BERNARDINE	T	F	CNDD-FDD	ELUE
NGOZI	NDUWAMUNGU FRANCOIS XAVIER	H	M	CNDD-FDD	ELU
	MWIDOGO PERSILLE	T	F	CNDD-FDD	ELUE
RUTANA	MUHUNGU JEAN BOSCO	T	M	CNDD-FDD	ELU
	CIZA VIRGINIE		F	CNDD-FDD	ELUE
RUYIGI	SURWUMWE EDOUARD	H	M	CNDD-FDD	ELU
	CITEGETSE ESPERANCE	T	F	CNDD-FDD	ELUE
MAIRIE	NIYONGABO PONTIEN	T	M	UPRONA	ELU
	GAKOBWA REVOCATE	H	F	CNDD-FDD	ELUE

TWA COOPTES

PROVINCE	NOM ET PRENOM	AGE	GENRE	ASSOCIATION D'ORIGINE
MWARO	NICAYENZI LIBERATE	53	F	UNIPROBA
KIRUNDO	BAMBANZE VITAL	38	M	UNIPROBA
GITEGA	BIGIRIMANA SOPHIE	37	F	AIDB

SENATEURS DE DROIT

1. Président Jean Baptiste BAGAZA
2. Président Pierre BUYOYA
3. Président Sylvestre NTIBANTUNGANYA
4. Président Domitien NDAYIZEYE